



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 27 septembre 2018





Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

Bonsoir Mes Chers Collègues, si vous voulez bien prendre place s'il vous plaît. Nous avons le quorum.

LE MAIRE fait l'appel : **27 membres sont présents** : Marc CLIMAUD, Olivier BERTHET, Vincent JACQUET, Anne COVO, Diane DOMAS et Céline MARTIN ont donné pouvoir respectivement à Abdel Ilah-AZMI, Dominique LEBRUN, Thierry ARNAUD, Brigitte PINAULT, Nicolas PORTEIX et Éric SEYNAVE. Laurent MONJOLE et Thierry DIAL sont absents excusés.

LE MAIRE

Il nous faut nommer un secrétaire de séance, je vous propose de nommer **Sacha GAILLARD** qui en est d'accord. Pas d'objection ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité. Merci.**

86/ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de **Sacha GAILLARD**.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2018 :

LE MAIRE : Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité, merci.**

II - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire rend compte des 74 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil municipal:

Marchés de travaux et missions consécutives (12 décisions):

- Requalification de la rue de Buzenval et de la rue de la Redoute (Lot 1 : Terrassement – VRD ; lot 2 : Éclairage public ; lot 3 : Espaces verts)
- Travaux de restauration du clos-couvert du chœur de l'église Saint-Clodoald (Lot 1 : Échafaudages / Lot 2 : Couverture - Charpente - Ferronnerie – Paratonnerre / Lot 3 : Pierre de taille / Lot 4 : Vitraux / Lot 5 : Éclairage - Électricité / Lot 6 : Menuiserie – Peinture)
- Modification n°2 au lot n°1 du marché relatif aux travaux de réaménagement de la crèche « Le jardin enchanté »
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la passerelle de franchissement du tramway à la station « Les Coteaux »
- Avenant n°1 au marché de mise en peinture du mobilier urbain
- Contrat de travaux pour la démolition d'un pavillon 9 rue Sevin Vincent
- Modification n°1 du contrat pour les travaux de rénovation de classes et de circulation à l'école élémentaire des Coteaux
- Réfection d'un mur de soutènement servant d'assise à la clôture de l'église Stella Matutina
- Assurances dommage ouvrage pour la construction de trois courts de tennis et de locaux annexes et pour la restauration du chœur de l'église Saint-Clodoald (2 décisions)
- Conventions de contrôle technique pour les courts de tennis et pour le mur d'escalade (2 décisions)

Marchés et Contrats : fournitures et prestations de services (9 décisions):

- Accompagnement de la ville dans une démarche de concertation : « Relever les défis de demain - construire pour l'avenir »
- Avenant n°9 au marché pour l'exploitation et la maintenance des installations de CVC de la ville



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

- Modification n°1 à l'accord-cadre pour le diagnostic sur les risques psycho-sociaux et au plan d'actions pour la qualité de vie au travail à la Mairie
- Modification n°1 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la refonte des sites Internet www.saintcloud.fr
- Contrat avec la société France Galop pour la location d'une partie de l'hippodrome pour le forum des associations le samedi 8 septembre 2018
- Convention d'adhésion à la mission remplacement du CIG Petite Couronne
- Hébergement et maintenance corrective des registres paroissiaux sur le site internet de la ville par une société habilitée
- Maintenance préventive du matériel de façonnage
- Accord cadre pour l'achat de prestations de blanchissage et nettoyage à sec de literie et vêtements pour les employés de la Ville

Demandes de subventions (1 décision) :

Conseil départemental : Activité théâtre des Trois Pierrots au titre de l'année 2019

Finances communales (1 décision)

- Paiement de défraiements lors d'une soirée débat aux Trois Pierrots

Affaires juridiques et domaniales (25 décisions)

- Convention d'occupation précaire au centre hospitalier des Quatre Villes – 7 bis avenue de Fouilleuse
- Autorisations d'occupation temporaire du domaine public : - point de vente sur le parvis des Trois Pierrots pour les spectacles en soirée, de septembre à décembre 2018, à l'hippodrome de Saint-Cloud dans le cadre du forum des associations, au jardin des Tourneroches pour le grand apéro du 22 septembre (9 décisions)
- Autorisation d'occupation temporaire du stade Tacconi par une société le 6 juillet 2018
- Convention avec le collège Gounod et le département des Hauts-de-Seine pour la mise à disposition du gymnase départemental hors du temps scolaire
- Mise à disposition à titre onéreux de la salle de la Source pour l'Ecole Montessori Bilingue durant l'année scolaire 2018/2019
- Occupation précaire d'une partie des locaux de l'ALSH 4 rue Michel Salles par l'association Enfance et Famille
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements 8 place Silly et 2-4 rue Michel Salles (2 décisions)
- Dépôt au musée des Avelines d'une œuvre de Guillaume Dubufe du Petit Palais, musée des beaux-arts de la ville de Paris
- Opération de régulation des collections de la médiathèque : cession de périodiques aux usagers
- Contrats d'assurance annulation manifestation pour le forum des associations du 8 septembre et pour le Grand apéro du 22 septembre (2 décisions)
- Contrat de copies internes professionnelles avec le centre français d'exploitation du droit de copie
- Mise à disposition de la salle Bertrand Tavernier des Trois Pierrots à une association
- Aliénation de véhicules (2 décisions)

Manifestations municipales (25 décisions)

- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles dans les établissements culturels (20 décisions)
- Convention d'adhésion au réseau de vidéo transmission Pathé Live
- Convention avec l'association les amis d'Habemus ciné pour l'organisation de cinés débats aux Trois Pierrots
- Convention de résidence aux Trois Pierrots
- Convention avec le cinéma Le Rex de Châtenay Malabry pour l'organisation des séances "Ecole et cinéma" aux Trois Pierrots.
- Spectacle « Lotte au pays des rêves » le mercredi 19 décembre 2018 pour les crèches « La Baleine bleue » et « Les Lutins »

Régies municipales (1 décision) :

- Avenant n°5 à la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'achats et de renouvellement des concessions, des droits d'inhumation, d'exhumation et d'occupation du caveau municipal au cimetière

III – COMMUNICATIONS :



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

DECLARATION D'ERIC BERDOATI, MAIRE

Mes Chers Collègues.

Alors que nous tenons ce soir notre séance du Conseil municipal, un débat agite notre pays depuis cet été. Ce débat c'est celui sur la situation difficile que connaissent les collectivités locales en France. Des articles de presse nombreux ont été publiés, surtout en août, sur le pourcentage sans précédent de Maires qui ont démissionné. Les chiffres avancent une augmentation de plus de 50% de démissions par rapport au mandat précédent. Pour être précis, sur la période 2014-2018 : 1 021 élus ont démissionné en 4 ans. Ils n'étaient que 535 pour la même période lors de la précédente mandature, soit 2008-2014.

Hier, un collectif d'élus de toutes tendances politiques confondues a lancé l'appel de Marseille. Ils dénoncent l'attitude de l'État envers les collectivités locales qui se désengage financièrement tout en obligeant ces mêmes collectivités à assumer de nouvelles compétences, et donc de nouvelles dépenses. La suppression de la taxe d'habitation est le point d'orgue du mécontentement.

Alors que nous venons d'atteindre le montant impensable de 2 250 milliards de dette publique, soit 98,5% du PIB, l'État ne se réforme toujours pas. Son déficit structurel qui remonte à 1974 continue de prendre de l'ampleur.

D'ici 2022, les collectivités locales vont contribuer à un désendettement de la France à hauteur de 50 milliards ; dans le même temps, l'État va accroître l'endettement du pays de plus de 330 milliards.

Cette situation n'est plus tenable, il faut la combattre et la dénoncer. Le traitement réservé au budget de notre commune en est un exemple.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité engager une action contentieuse envers l'État pour dénoncer l'atteinte qui est faite à la libre administration des collectivités. Dois-je rappeler qu'à Saint-Cloud lorsqu'un Clodoaldien paye 100€ de taxe foncière, l'État ponctionne 70 € et la ville ne conserve que 30 €. Est-ce raisonnable ? Est-ce respectueux de la commune et de ses habitants ? Tout cela n'est plus tolérable et doit changer.

Sur un tout autre sujet, comme je m'y étais engagé dans le magazine de la ville en juin dernier, nous allons démarrer en octobre une grande concertation sur l'urbanisation dans notre ville. Je ne reviens pas sur les faits et sur les chiffres, mais force est de constater que l'objectif politique que nous poursuivons avec constance depuis plusieurs années, qui est le maintien de la population à 30 000 habitants, est tenu.

Cette concertation sera l'occasion pour chacune et chacun de s'exprimer et d'afficher une stratégie. Que veut-on pour l'avenir de Saint-Cloud : le déclin, le maintien ou la densification ? La majorité municipale, depuis fort longtemps, a choisi en toute transparence le maintien. Chacun devra donc sortir des positions démagogiques et assumer avec précision son choix. Le débat y gagnera en clarté et en exigence, ce ne peut être que bénéfique pour Saint-Cloud, car comme le disait Charles Péguy : « *Le triomphe des démagogues est passager, mais les ruines sont éternelles.* »

Je vous remercie de votre attention.



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

COMMUNICATION DE M. LEBRUN

1^{er} Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la Voirie et des Transports

■ **D.LEBRUN** : Merci Monsieur le Maire. Les **travaux de requalification de la rue de Buzenval et de la rue de la Redoute** sont en cours. Dans un premier temps et avant la rentrée, les travaux ont été réalisés entre le gymnase, la rue Bucourt et la rue de la Redoute, ce qui a permis que la rentrée se passe dans de bonnes conditions, ce n'était plus en chantier. Actuellement, les travaux se poursuivent entre la rue Tissot et la rue Jacoulet, avec pour conséquence d'avoir changé le sens de la rue Jacoulet, ce qui évidemment pose d'énormes problèmes aux riverains et pas seulement ; mais c'est temporaire et d'ici 3 semaines ce sera fini. En ce qui concerne la rue de la Redoute, elle est quasi fermée, en précisant bien que tout est fermé pendant la journée, mais quand le chantier est fini après 17h, la circulation redevient possible. Ça se passe bien, et c'est une entreprise Eurodia qui fait le travail de façon rigoureuse et rapide. J'espère que vous verrez à la fin du chantier les progrès que l'on a obtenus, en termes d'agrément et de qualité de l'environnement. **Rue Sevin Vincent**, l'éclairage a été rénové, câbles et lanternes remplacés. Entre les rues Pigache et Lelégard, la réfection du tronçon de la **rue de la Porte Jaune** est programmée pour 2019. **Square de la Marelle**, rue Nicoli, juste à côté du stade des Coteaux, 2 structures : toboggan et jeu à grimper vont être remplacés, les sols souples seront renouvelés et des zones de gazon synthétique vont être ajoutées. **Rue de l'Yser** nous avons installé des **points d'apport volontaire**, ce qui est nouveau dans la ville. Depuis 1 mois et demi, il y a donc 4 ou 5 points d'apport volontaire pour le verre, mais dans des structures en plastique ; là ce qu'on a fait c'est un véritable point d'apport volontaire enterré pour les 3 catégories d'ordures (ordures ménagères, emballages, et le verre). Il faut rappeler pour ce qui concerne le **verre**, il est fortement recommandé pour la qualité de vie et la tranquillité des voisins de ne rien déposer entre 22h et 7h. **La passerelle de l'Avre** a été rouverte le 29 août, c'est-à-dire avant les engagements pris par Eau de Paris. La société a remplacé la conduite d'eau et on a obtenu de la ville de Paris - parce que le passage supérieur concerne la ville de Paris - la prise en charge du remplacement des candélabres de l'Avre ; cela a marché 3 à 4 jours, c'est en panne depuis, mais ne soyez pas inquiets : l'éclairage ne fonctionne pas actuellement, en raison de problèmes d'alimentation électrique qui proviennent du bois de Boulogne, la ville de Paris s'en occupe, et je pense que d'ici la fin de la semaine, cela devrait rentrer dans l'ordre, car l'inauguration officielle a lieu le 5 octobre. Un point important car il va impacter la circulation de la ville le matin et le soir, le département va commencer les **travaux de requalification de la rue Dailly, entre la rue Chevrillon et la rue du Calvaire**. Cela commence lundi, on maintient en permanence une file de circulation, mais le matin ça va être un peu compliqué. Il faut prendre son mal en patience, ces travaux vont durer environ 4 mois. Mais vous allez avoir quelque chose de remarquable avec de nouveaux passages piétons qui vont améliorer et sécuriser les riverains. Il y a un sujet qui revient à juste titre, c'est le problème des **escaliers mécaniques**. Je crois qu'il faut avoir le courage d'en parler, de dire qu'on n'est pas bon, mais nous ne sommes pas forcément les plus mauvais, nous avons des prestataires qui ne sont vraiment pas bons du tout. Si on a réussi à réparer, ça se passe plutôt pas mal l'escalier mécanique de la gare Armengaud Coutureau, on a encore quelques difficultés avec l'escalator Vauguyon qui fonctionne à peu près correctement, mais alors c'est un vrai casse-tête avec l'escalator de la rue Feudon, il ne marche à nouveau pas, malgré les investissements effectués depuis 2 mois et demi. Nous avons donc pris la décision difficile, - parce que quand vous faites des travaux d'amélioration, vous croyez enfin toucher au but et cela recommence – nous avons pris la décision de le refaire complètement et donc ce nouvel escalier mécanique qui est en commande, devrait donc être monté en 1^{ère} ou 2^{ème} semaine de janvier 2019. Et j'espère qu'à partir de ce moment-là, on aura plus ce genre de problème. Tous les habitants des quais, j'en fais partie, savent quand même que c'est très difficile ; je voyais encore une femme avec une poussette à la main et son enfant de l'autre, c'est intolérable. Nous sommes désolés mais pour l'instant on ne peut pas faire beaucoup mieux. Un autre sujet pas très agréable : **Autolib, Vélib**. Vous savez que l'on fait partie d'un énorme syndicat, puisqu'il comprend une centaine de collectivités en plus de la ville de Paris, ce syndicat a reçu le 25 octobre la facture du groupe Boloré, à la suite de la résiliation du service Autolib intervenue le 25 juin. Boloré met en demeure le syndicat, donc les villes doivent verser 235 millions d'€, soit un montant comparable à ce qu'il avait déjà demandé et qui nous avait conduit à entamer la procédure de résiliation. Ce montant comprend le déficit estimé par le groupe Boloré sur les années d'exploitation de service depuis 2011, soit 175 millions. Entre nous, avoir attendu septembre 2017 pour se rendre compte qu'il y avait un déficit de probablement 175 millions, c'est un peu léger. Le coût de la résiliation anticipée est de 46,3 millions ainsi que la valeur nette comptable des biens en retour pour 16,8 millions. Inutile de vous dire que ça ne va pas être payé tout de suite, que le syndicat va probablement se lancer dans une longue procédure. On en est là, c'est vrai que la situation n'est pas terrible et



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

que les 3 stations de Saint Cloud sont fermées. On va le plus rapidement possible les rendre au stationnement payant, on a déjà commencé à le faire, mais il faut le faire progressivement, il y a des procédures pour tout cela. En ce qui concerne les Vélib, ce n'est guère plus brillant, sauf que les choses évoluent dans le bon sens ; si vous allez dans Paris, il y a maintenant 700 stations qui sont réellement ouvertes. Nos 3 stations sont prêtes, elles sont raccordées et j'ai bon espoir que les premiers vélos puissent être mis à disposition au courant du mois d'octobre, sachant que tout sera en ordre, d'après ce qu'on dit, au mieux en mars 2019. Hier, a eu lieu **l'inauguration de la ligne de Saint Nom La Bretèche**, qui est donc maintenant utilisée par les nouvelles rames franciliennes, qui remplacent les trains qu'on appelle z6400. C'est important car auparavant, pour aller à Saint-Nom nous avions les nouvelles rames mais aussi pour aller au Val d'Or, progressivement puisqu'avant les nouvelles rames n'existaient que sur la bretelle de Versailles et s'arrêtaient à Saint-Cloud Centre. L'ensemble du parc de la ligne de Saint Nom sera renouvelé d'ici mi 2019 ; à cette date on aura sur ces lignes une certaine des rames totalement neuves qui sont nettement plus agréables et modernes. Dernier point puisqu'on parle de modernisme, concernant Autolib, on s'est posé la question si on pouvait **recupérer les stations Autolib** pour en faire des stations de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Il s'avère que ce n'est pas tellement intéressant et qu'il faut passer à autre chose, à savoir **l'implantation de bornes de recharge** qui fassent 22 kilo ampères alors que, je le rappelle, les bornes Autolib font 3. C'est-à-dire qu'avec les 22 on recharge une voiture en 1 heure. On aura 7 stations d'une borne avec 2 prises sur chaque borne. C'est une bonne chose, ça coûte un peu, mais on est aidé par l'ADEME et par un certain nombre d'autres institutions, et au bout ça ne revient pas trop cher. Cela ne sera évidemment pas gratuit. On en parlera au prochain Conseil où on fixera le niveau de cette possibilité de raccordement et branchement. J'ai oublié une information, pas des plus importantes mais quand les travaux vont commencer, les gens vont se poser des questions. On va installer un **nouveau plateau traversant rue du Mont Valérien**, au droit du square Bel Air ; c'est une demande ancienne, particulièrement des parents ; on ne va plus pouvoir rouler aussi vite, c'est le but, ça devrait se faire dans le courant du mois d'octobre. Ça en fera 4 dans la rue du Mont Valérien. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur Lebrun, avant de passer la parole à Monsieur Arnaud, on a débuté notre Conseil, et je voulais renouveler, toute notre affection et notre témoignage d'amitié à Capucine DU SARTEL, qui a perdu son papa il y a quelques jours, et donc nous voulions lui dire à nouveau qu'on était à ses côtés et combien on pensait à elle. Et puis parfois, dans ces moments difficiles, il y a des moments d'éclaircie ou de soleil ; dans le même temps, elle est devenue une 2^{ème} fois grand-mère. On vous félicite pour cette nouvelle venue dans votre famille et nous sommes à vos côtés dans la tristesse.

COMMUNICATION DE M. ARNAUD

2^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la Solidarité, du Logement, de l'Action Sociale et de la Santé

■ **T.ARNAUD** : Merci Monsieur le Maire, je serai un peu moins long. Un petit mot de **la canicule** de cet été puisque la préfecture des Hauts-de-Seine a déclenché le niveau 3 alerte canicule du 24 au 30 juillet au et du 2 au 8 août. Vous savez que depuis 2003, le CCAS recrute tous les ans un agent canicule ; ça se traduit par une vaste information auprès des médecins, des pharmaciens et des gardiens d'immeuble. Cet été, 85 personnes se sont inscrites pour être aidées par cet agent, soit par le prêt de ventilateurs, soit par des conseils, des visites à domicile ou des appels téléphoniques. J'en profite pour remercier les agents des services Affaires générales et Social pour leur présence pendant cet été caniculaire. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur ARNAUD. Monsieur SEYNAVE, pas de communication. Madame CHAFFARD-LUÇON.

COMMUNICATION DE Mme CHAFFARD-LUÇON

4^{ème} Adjoint au Maire, en charge des Grands projets et du Commerce

■ **C. CHAFFARD-LUÇON**: Merci Monsieur le Maire. Je ne reviens pas sur l'appel d'offres pour le marché des Avelines, qui a été lancé et publié cette semaine, raison pour laquelle nous nous étions réunis en Conseil municipal la semaine dernière. Jean Christophe PIERSON vous parlera des commerces sédentaires. Pour les commerces non sédentaires, un **grand marché** aura lieu le **mardi 13 octobre aux Avelines** ; cette fois-ci, nous avons eu pour souhait de faire venir les enfants et les parents des enfants pour consommer chez les commerçants. Il y aura donc des animations spécifiques pour les enfants, la venue d'une ferme avec des petits



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

animaux qu'ils pourront nourrir au biberon, un presseur à pomme avec démonstration de fabrication de jus et dégustation, ainsi qu'un atelier d'arts plastiques. Et pendant ce temps-là les commerçants sous la halle proposeront de déguster des produits du terroir sur chacun de leur stand. Dans le carré Bio qui fonctionne très bien, il y a un nouveau commerçant qui est arrivé depuis 2 samedis, il s'agit de Monsieur Benoit LERMITE, qui était producteur et boucher bio. Merci.

LE MAIRE : Merci Madame CHAFFARD-LUÇON. Madame PINAULDT.

COMMUNICATION DE Mme PINAULDT 5^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la Petite Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse

■ **B.PINAULDT**: Merci Monsieur le Maire. En ce qui concerne l'éducation, puisque je vais rapporter également pour la petite enfance après. Comme vous le savez nous sommes repassés pour cette rentrée au **rythme scolaire de 4 jours**. Malgré ce changement de rythme, la rentrée s'est déroulée dans le calme, d'autant plus que le risque de voir de nouvelles **fermetures de classes** à la maternelle Montretout et à Pasteur après comptage des élèves le jour de la rentrée, a été levé. En effet, la Directrice académique n'a pas souhaité procéder à de nouvelles fermetures de classes pour Saint-Cloud le jour de la rentrée, ce qui est toujours compliqué pour une école qui a déjà organisé ses classes et réparti ses élèves ; souvent cette décision intervient quelques jours après la rentrée, ce qui bouleverse toujours les élèves. Je rappelle que 2 classes avaient déjà été fermées, une à Coteaux élémentaire et une à la maternelle Val d'Or pour cette rentrée.

À ce titre, je voudrais remercier Madame Marianne LAMBLOT, qui est la nouvelle Directrice Nationale de notre circonscription, qui a beaucoup défendu nos écoles auprès de la Direction académique sur ce sujet, elle succède à Madame AMARAL. J'en profite en même temps pour lui souhaiter la bienvenue dans notre Ville.

Quelques chiffres concernant les **effectifs scolaires** pour cette rentrée : nous avons 935 élèves en maternelle contre 976 en 2017, soit une perte de 41 élèves par rapport à l'année dernière à la même période. Nous avons 1 583 en élémentaire contre 1 599 en 2017, la perte est moins importante. Ces chiffres ne sont pas figés car nous enregistrons de nouvelles inscriptions tous les jours, et même tout au long de l'année maintenant.

Comme je vous l'avais annoncé, **le plan mercredi**, officiellement annoncé par le Ministre en juillet, est beaucoup plus exigeant en matière d'accueil périscolaire. Cela concerne la diversité des activités ainsi que les capacités d'accueil des locaux. Parallèlement, conformément aux souhaits du comité de pilotage sur les rythmes scolaires, nous avons offert aux familles à partir de cette année, la double possibilité d'un accueil en accueil de loisirs toute la journée du mercredi avec restauration ou bien seulement le mercredi matin sans restauration. Face à l'augmentation du nombre d'enfants inscrits le mercredi et particulièrement le matin, nous avons choisi de délocaliser les CM1 et les CM2 des écoles de Montretout et de Val d'Or à l'accueil de loisirs de la Fouilleuse, pour permettre aux enfants d'évoluer dans des locaux plus spacieux et plus propices aux activités.

A nouveau quelques chiffres : le mercredi, 881 enfants sont inscrits dès le matin et parmi eux, 687 restent également l'après-midi. À titre de comparaison, en septembre 2017, 745 enfants étaient inscrits pour l'après-midi puisqu'ils avaient école le matin. La fréquentation réelle du matin est actuellement autour de 787 enfants, ce qui est plus que l'effectif maximum de fréquentation constaté au cours de l'intégralité de l'année scolaire précédente qui était à 689, donc nous avons une augmentation de fréquentation mais qui est principalement marquée le matin. Information de dernière minute : hier, la Ville a eu la confirmation de la CNAF qu'elle est éligible au financement renforcé pour les heures d'accueil du mercredi matin dans le cadre du plan mercredi. Notre dossier va donc être proposé à l'étude de la commission labellisation afin que nous puissions recevoir ce financement. Et il s'avère que ce financement serait probablement davantage à l'adresse du mercredi matin que de la journée entière ; cela reste à vérifier.

Les élections des parents d'élèves auront lieu le 12 octobre prochain. Nous espérons que les candidats seront nombreux. En effet, il ne faut pas négliger l'importance du rôle qu'ils remplissent : écoute et porte-parole de l'ensemble des parents, animation de l'école en lien avec les équipes enseignantes, interface entre les parents et les services de la ville. J'en profite pour signaler que l'AIAPE, fédération des parents d'élèves indépendants, a fêté ses 50 ans la semaine dernière en présence de Monsieur le Maire qui était invité à la fête et en présence de l'un des parents fondateurs qui avait 91 ans ; il nous a fait une présentation de la création de cette association à Saint-Cloud.

Les circuits de pédibus sont à nouveau mis en place cette année. Nous avons beaucoup de circuits puisqu'il y en a 16 contre 11 l'année dernière, dont un qui a été créé pour acheminer les élèves de Val d'Or élémentaire vers l'élémentaire des Coteaux. 109 enfants bénéficient des 16 trajets de pédibus qui sont organisés les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 16h45, au départ de 4 écoles élémentaires et à destination des activités



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

sportives et culturelles. On attend d'autres inscriptions après les tests piscine. Donc, nous devrions avoir davantage d'enfants qui en bénéficient.

Les séjours : 299 enfants ont été accueillis au cours des 8 séjours organisés durant l'été 2018 et cette année nous avons ouvert un séjour supplémentaire pour les vacances de la Toussaint, soit au total deux séjours : l'un du 22 au 29 octobre à la Turballe pour les 5 ans et les 6/11 ans et un autre du 22 au 31 octobre à Tamié pour les 6/13 ans. Il reste encore quelques places.

Le Babysit'dating s'est déroulé le 22 septembre dernier. Nous avons un peu moins de fréquentation de parents et de candidats cette année. Ceci est peut-être dû aux mauvaises conditions climatiques. Ce dispositif, adopté par de nombreuses villes, reste une aide non négligeable pour les parents, en soutien de leur organisation familiale souvent très tendue. Merci.

J'ai également la communication de Mme COVO.

COMMUNICATION DE MME. COVO
Conseillère municipale déléguée, à la Petite Enfance
Rapportée par Brigitte PINAULDT

« Je souhaite bonne rentrée à toutes les équipes de la Petite enfance.

La rentrée pour les équipes s'est tenue le lundi 27 août avec la **journée pédagogique**, les familles quant à elles ont fait leur rentrée le mardi 28 août. Je leur souhaite à tous une belle année.

Toutes les crèches ont ouvert en temps et en heure avec des **équipes au complet**. Je souhaite la bienvenue au personnel de Boucle d'Or et de Manège échanté.

Voici les chiffres de la **commission d'attribution des places en crèches** : pour les bébés il y avait 106 places disponibles et nous avons effectué 130 propositions, soit 25%. Chez les moyens il y avait 30 places disponibles, nous avons effectué 40 propositions, soit 48%. Pour les grands il y avait 20 places disponibles, nous avons fait 26 propositions, soit 40%. *Ne vous inquiétez pas si le nombre de places est inférieur aux propositions, puisqu'il y a des défections, et nous faisons une proposition derrière chaque défection évidemment, ce qui fait plus de propositions que de places.* Au total, toutes sections confondues, nous avons 156 places de disponibles et avons effectué 196 propositions. Nous avons satisfait 33% des demandes.

La nouvelle **convention d'objectifs et de gestion avec la CNAF** n'est pas encore finalisée, ce qui laisse des incertitudes concernant le budget Petite enfance alors que nous devrions être en phase de construction du budget. Cette COG 2018-2022 aurait dû être signée fin 2017.

Les dates de fermeture des crèches pour 2019 ont été arrêtées et les familles ont été informées par courrier. Un affichage sera effectué dans les structures et je ferai des annonces lors des Conseils Municipaux. De fait, les crèches seront fermées les 1er et 2 novembre prochains. Merci ».

LE MAIRE : Merci Madame PINAULDT, Madame CHAZELLE.

COMMUNICATION DE Mme CHAZELLE
6^{ème} Adjoint au Maire, en charge du Développement durable

■ **C. CHAZELLE** : Merci Monsieur le Maire. Le 24 septembre dernier, le conseil territorial a arrêté le **Plan climat air énergie de POLD (PCAET)**. Son élaboration a débuté en juin 2016, en complémentarité avec celui de la Métropole qui avait arrêté son PCAEM le 8 décembre 2017. Ce programme a pour but de renforcer les actions du territoire face aux enjeux liés au changement climatique. Il a pour vocation de mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux ; ainsi l'opportunité a été saisie pour lancer une dynamique collective, avec l'ensemble des parties prenantes. Pour élaborer ce PCAET il n'a pas fallu moins de 9 réunions de pilotage, 3 ateliers de concertation thématique avec les élus et services concernés, 3 lettres d'information aux élus territoriaux, une exposition et un questionnaire en ligne pour les personnes habitant et travaillant sur le territoire. Le PCAET se décline en 4 axes qui ont des objectifs opérationnels puis en 23 actions qui visent à réduire massivement les consommations énergétiques, obtenir un mix énergétique décarboné, ramener les concentrations en polluants à des niveaux en conformité avec les valeurs limites européennes, accroître l'adaptation du territoire face aux effets du changement climatique.

L'exemplarité des communes y est également considérée comme point essentiel afin de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour la mise en œuvre des actions. Je vais vous citer les 4 axes stratégiques qui ont été choisis : axe 1 : agir pour une facture énergétique maîtrisée des logements et du tertiaire. Dans très peu de temps, j'aurai l'occasion de vous reparler de l'ALEC qui va être mis en place pour vous accompagner dans les



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

rénovations énergétiques de vos logements. Axe 2 : faciliter les déplacements et limiter les émissions, axe 3 : aménager le territoire en préservant le patrimoine naturel, la santé et la qualité de vie et axe 4 : promouvoir une consommation responsable (ex: programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés). Je reviendrai vers vous, au fur et mesure que ces différentes actions seront déclinées sur notre commune. Merci.

LE MAIRE : Merci Madame CHAZELLE, Madame RENAUDIN.

COMMUNICATION DE Mme RENAUDIN

8^{ème} Adjoint au Maire, en charge du Patrimoine Communal, de la Sécurité et de l'Hygiène

■ **D.RENAUDIN** : Merci Monsieur le Maire. Pour ce qui est du service Sécurité Hygiène, il y a 4 avis favorables de 2 **sous commissions départementales de sécurité** : l'une pour Rock en Seine, ça ne vous a pas échappé ; Rock en Seine a eu lieu de même que le Grand feu. Ensuite pour ce qui est des **commissions communales de sécurité**, nous sommes allés visiter l'école privée Gan-Alef 22 rue Carnot, le 5 septembre, ce qui a permis d'aller ouvrir au mois de septembre, avec un peu de retard et une commission communale de sécurité à l'hôtel Quorum boulevard de la République, donc les 2 ont reçu des avis favorables.

Enfin pour ce qui concerne la **direction Bâtiment**, j'aimerais saluer le **départ** de 2 figures, dont l'une très discrète que vous ne connaissez peut être pas : Michel MAIGRET, qui a travaillé 44 ans pour la ville, ce qui est quand même impressionnant quand on pense qu'il a vu naître pratiquement tous nos bâtiments municipaux, si on considère les 3 pierrots, la médiathèque, toutes les crèches, le conservatoire de musique et de danse, de nombreuses écoles, et j'en passe...Donc c'était une mémoire extrêmement silencieuse mais le graphiste qui avait toujours le bon plan sous la main. On sent un énorme vide, puisqu'il y avait aussi Didier GRESSIER qui est parti à la fin du mois d'août et René MOLINES, là depuis 33 ans que vous avez vu pendant plusieurs décennies à la piscine. Voilà donc ces 3-là sont partis, laissant le service avec une nouvelle personne, Louis Pierre CAMPEOTTO, un nouvel architecte qui arrive et il y aura bientôt d'autres arrivées. Sinon, pour les **travaux en cours**, vous avez remarqué la fermeture de la crèche hospitalo-municipale Le Carrousel dont les locaux ont été complètement réadaptés et ont permis la suite des travaux de l'hôpital. Les locaux de la **crèche désormais dénommée le Manège enchanté** ont été réhabilités rue de la Porte Jaune, avec une pleine satisfaction des utilisateurs. Les **travaux de Saint Clodoald** sont commencés pour le service bâtiment pour ce qui est du clos et du couvert, au-dessus du chœur, sachant qu'après ce sera le service de Madame de LARMINAT qui prendra le relai pour la restauration des peintures. Les travaux des **tennis des Coteaux** suivent leur cours même s'il y a eu un peu de retard mais par rapport au délai que nous a donné le service des sports, le calendrier est respecté. **La piscine** a fermé pour légionnelle ; nous serions toujours très tentés de faire les tests surtout à la fin du mois de juillet, quand la piscine a beaucoup servi parce que c'est sûr que de faire les tests fin août est plus risqué, c'est ce qui a été le cas. Donc les traitements ont eu lieu en pensant à la solution la plus défavorable pour que normalement la piscine rouvre ses portes enfin samedi. Évidemment nous sommes désolés de tous ces inconvénients imposés aux Clodoaldiens. Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite un bon Conseil municipal.

LE MAIRE : Merci Madame RENAUDIN, Monsieur AZMI.

■ **A.AZMI** : Pas de communication au titre de l'urbanisme mais je vais vous lire la communication de Monsieur CLIMAUD.

COMMUNICATION DE M. CLIMAUD

10^{ème} Adjoint au Maire, en charge des Sports et de l'Animation

■ **M. CLIMAUD** : - En ce qui concerne les sports, les **inscriptions à l'école des sports terrestre** sont remplies à 80 %. Il est à noter qu'il n'y a plus de place pour le poney, le multisport, le VTT et la danse.

Le stage de la Toussaint s'est rempli en 10 jours avec 24 places ; dominante escalade et multisport.

Les **inscriptions pour l'école des sports aquatiques** ont pris du retard du fait de la fermeture de la piscine. Elles auront lieu ce week-end. Toutefois, nous avons pu faire les inscriptions pour les bébés nageurs. Toutes les places ont été prises sur les 2 créneaux ouverts.

Un stage en partenariat avec le conseil départemental pour des enfants de 6 à 10 ans aura lieu pendant les vacances de la Toussaint.

- En ce qui concerne l'animation, depuis le dernier Conseil municipal beaucoup d'animations ont eu lieu.



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

Nous sommes loin de « St Cloud la belle endormie » comme dit il n'y a pas si longtemps.

Le bal du 14 juillet a attiré 2 500 personnes. Attention, le 14 juillet 2019 tombe un dimanche et nous ne pourrons accueillir plus de personnes.

Le forum des associations : 2 247 personnes sont venues dont 300 ont testé le village « Digital Day » intitulé « tous connectés à St Cloud » réalité virtuelle, simulateur 4 D 360°, l'atelier mécano animé par les animateurs des centres de loisirs.

La 3ème édition du challenge tennis inter quartiers a été remportée par le quartier Pasteur Magenta sous un soleil magnifique et une remise de prix où il y avait beaucoup de monde. Il nous faut remercier le club de tennis de l'UAS qui a animé cette journée. Sans eux, ce tournoi serait difficile à organiser. Une mention spéciale à Diane DOMAS pour sa participation très efficace.

La 2ème édition du grand apéro avait pour thème « la Provence ». Malgré le mauvais temps 623 participants ont pu tout de même profiter des pistes de boules, des babyfoot géants en présence de l'orchestre « B2C » et se réchauffer à la buvette animée de main de maître par les commerçants de l'association de commerçants Saint-Cloud Sourires.

Les prochaines animations prévues avant la fin de l'année :

Le dimanche 9 décembre à 15 h aux 3 Pierrots **le Noël des enfants du personnel**, avec en avant-première la projection de Ralph 2.0, dessin animé par les studios Disney.

Puis le mercredi 19 Décembre **au jardin des Tourneroches le Noël au jardin** ; le matin pour les enfants des ALSH maternels, l'après-midi pour les enfants des ALSH élémentaires. Puis à partir de 16h30 jusqu'à 19h ouvert au public. Il y aura la maison du Père Noël, un petit carrousel, des contes, des marionnettes, une buvette et une locomotive à marrons grillés et sûrement d'autres activités.

J'en profite pour remercier tout le personnel du service manifestation. Il fait un travail ingrat, pas toujours reconnu à sa juste valeur. Sans sa présence avant, pendant et après l'animation, rien ne serait possible.

Qu'il en soit remercié de nouveau avec une mention spéciale pour Mme DOSS.

LE MAIRE : Merci Monsieur AZMI, Madame de LARMINAT.

COMMUNICATION DE Mme de LARMINAT 9^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la Culture

■ **S.de LARMINAT** : Merci. Le Pôle culture, les établissements culturels et de nombreuses associations ont présenté leurs activités au **forum des associations**. Ce moment important a été l'occasion d'échanger avec de nombreux Clodoaldiens. Demain soir, vendredi 28 septembre, nous remettons officiellement les **pass d'un an au cinéma gratuit aux bacheliers ayant obtenu la mention très bien** en juin dernier. La cérémonie aura lieu juste avant la projection du film « I feel good », en présence de l'acteur Jean Dujardin qui nous fait une nouvelle fois l'honneur de sa présence.

- **Aux 3 Pierrots**, les loges artistes ont été entièrement rénovées cet été, le résultat est très beau et le chantier a été rendu dans les délais. Merci au service du bâtiment pour ce travail remarquable. Cela nous a permis d'accueillir, dès début septembre, une résidence d'artiste avec Pierre Cassignard qui nous a présenté son Montand le 8 septembre au soir avec beaucoup de succès.

Le 10 septembre, nous avons ouvert aux adhérents "Passion" des locations de la saison, et dès le 1^{er} jour nous avons enregistré 3 643 places, contre seulement 2 848 places l'année dernière, pour un total de 43 527 €, soit une progression de 22% des places réservées et vendues.

Puis le 17 septembre, c'était l'ouverture pour le tout public. Encore quelques chiffres : 5 498 places ont été réservées et vendues pour une recette totale de 65 907€, ce qui est également une belle progression par rapport à l'an dernier.

Mardi 23, Audrey Vernon est venue expliquer "Comment épouser un milliardaire" devant près de 220 personnes enthousiastes, dommage pour les filles qui n'ont pas pu venir.

Le 5 octobre, nous auront la répétition générale d'Amphitryon, mise en scène par Stéphanie Tesson, il y aura une représentation devant les scolaires et les seniors en matinée, c'est complet avec une première publique en soirée.

En ce qui concerne le cinéma nous avons constaté également un très bon démarrage sur le premier mois avec une programmation Art et Essai attractive. Concrètement, nous avons une hausse de + 12,5%. Donc vous voyez l'année démarre très bien aux 3 Pierrots. 98 adhésions Cinéphiles ont été enregistrées depuis fin août contre 30 en 2017, ce qui veut dire que nous avons triplé le nombre d'adhérents. Petite note également des



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

agents d'accueil, ils constatent un rajeunissement du public, ce qui nous réjouit tous, et nous espérons que ça continuera sur cette voie.

- **À la médiathèque**, nous avons eu des travaux cet été, avec la réfection dans la salle fiction de l'espace jeunesse. Les sols, les murs et l'éclairage ont été refaits lui donnant un bien meilleur aspect, accueillant pour tous les enfants qui se réjouissent.

À l'occasion de la journée du patrimoine la médiathèque a organisé une exposition et une conférence sur son histoire. Les visiteurs ont été nombreux et intéressés. Et le 22 septembre, nous avons inauguré le nouveau site internet et surtout nous avons fêté les 30 ans du site des Avelines, un événement festif auquel le Maire a participé avec de nombreux élus et de nombreux adhérents.

L'équipe de la médiathèque était présente au baby-sitting dating et cela a permis de mettre en avant notre Journée Parentalité qui a lieu samedi 29 septembre et qui consistera en un spectacle de contes pour les enfants le matin et une conférence pour les parents l'après-midi.

En octobre, il y aura 3 concerts : un de rock le 6, par un groupe Schneider Electric et un de jazz le 13, par une saxophoniste ainsi qu'un trio à cordes. Donc vous voyez il y en a pour tous les goûts.

- **Au musée des Avelines**, nous présentons depuis le jeudi 13 septembre et ce, jusqu'au 20 janvier l'exposition *Vivent les collections ! 10 ans d'acquisitions*. À ce jour, nous avons accueilli 862 visiteurs et 57 classes se sont inscrites pour suivre des animations (visites de l'exposition et des ateliers).

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine du 14 au 16 septembre, le musée a proposé une riche programmation qui a été très appréciée du public ; sur les 2 jours, nous avons accueilli 400 personnes : cela a commencé avec un accueil de deux classes de l'École du Centre qui ont suivi des visites du quartier de l'Hippodrome le vendredi 14 septembre, puis il y a eu des déambulations patrimoniales le samedi 15 septembre dans le quartier de l'hippodrome et au sein du musée le samedi 15 et le dimanche 16 septembre ainsi que des ateliers pour enfants, des visites de l'exposition en cours, une conférence le samedi et un concert le dimanche. Enfin je vous invite à noter les prochains événements qui vont avoir lieu toujours dans le cadre de l'exposition du moment : Samedi 29 septembre, 16h30 : une conférence « *une semaine avec un commissaire-priseur* », qui sera animée par Guillaume La Floch, commissaire-priseur à Drouot et Saint-Cloud surtout. Et le samedi 13 octobre, à 16h30, une performance dansée, par Nicole Sénéchant, qui sera accompagnée par des musiciens. Merci.

LE MAIRE : Madame de LARMINAT, Madame GUEZENEC.

COMMUNICATION DE Mme GUEZENEC Conseiller municipal délégué à la vie de quartier Hippodrome/Fouilleuse, et aux Séniors
--

■ **M.GUEZENEC**: Merci Monsieur le Maire, l'été a commencé le 6 juillet pour les séniors qui ont visité **Amiens** avant de poursuivre vers la **baie de Somme** pour voir la mer. Nous avons vu la baie mais pas la mer qui avait disparu à l'horizon, marée basse, mais nous ne pouvons pas encore organiser nos sorties en fonction des marées. Pour compenser, nous avons suivi la demi-finale de la coupe du monde dans le car du retour. Les drapeaux et la marseillaise ont accompagné la victoire des bleus. Beaucoup d'enthousiasme des séniors.

Dans le cadre de l'intergénérationnel, les séniors ont assisté au Carré à un **défilé de mode des enfants du Centre de Loisirs Saint-Exupéry**.

Dans le cadre de la mission Vivre Ensemble, direction **Fontainebleau** pour la visite du château et un atelier de danses baroques.

En partenariat avec l'Institut des Hauts-de-Seine, une **après-midi dansante à la guinguette de Chatou**.

Les séniors, toujours jeunes, sont partis pour un **safari photos à Paris** et en proche banlieue sur le thème du **Street art**, une belle découverte pour un art inconnu de la plupart, comme l'indiquent les affiches pour présenter la semaine bleue, les séniors ont fait le mur, ceux qui n'ont pas pu participer ont fabriqué des badges sur le même thème. À cause de la canicule, une séance a été annulée et une autre reportée.

Septembre est le mois de **la colonie**. 23 séniors ont visité la Savoie dans une ambiance amicale et festive. Ils ont pu en particulier visiter l'usine Opinel et l'usine Quechua. Tous sont revenus enchantés et prêts à repartir pour une nouvelle aventure, mais où ?

Toujours invités par l'Institut des Hauts-de-Seine nous avons pris le chemin de la **maison de Chateaubriand**, accueillis par des comédiens en habits d'époque qui nous ont fait visiter la maison, puis il y a eu présentation et dégustation du gâteau de plomb de Madame de Chateaubriand.



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

Dans le cadre des **jours du patrimoine**, les bons marcheurs ont eu une visite du quartier du Val d'Or, guidée par Anaïs EVENO, en partenariat avec le musée des Avelines, une balade de l'hippodrome à la villa des Tourneroches.

Lundi dernier, Sandrine BRUNET est venue aux Coteaux nous présenter la saison 2018-2019 des 3 Pierrots et hier les seniors sont retournés à Versailles pour **Arts en scène au Château de Versailles**, où l'art du partage et transmission des savoir-faire d'excellence sont au cœur de l'invitation.

Nombreux ont été les seniors qui ont assisté à la **soirée Yves Montand**, environ 45 seniors.

Je vous rappelle que la **Semaine bleue** aura lieu du 9 au 13 octobre, vous êtes cordialement invités à l'inauguration au Carré le 9 à 17 heures. Vous pourrez aussi voir ou revoir l'exposition Carnet de Saint-Cloud présentée au carré au printemps dernier. Le programme complet de la semaine sera largement diffusé. Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci Madame GUEZENEC, Monsieur PIERSON.

COMMUNICATION DE M. PIERSON Conseiller municipal délégué, au Commerce et à l'Artisanat

■ **J.C.PIERSON** : Merci Monsieur le Maire. Vous vous souvenez que je vous avais parlé de **l'application Saint-Cloud shopping**, je ne doute pas un instant que vous l'avez tous sur vos téléphones portables ; sachez que cette application qui permet déjà d'obtenir des bons de réduction et de les utiliser dans n'importe quel commerce adhérent, également bénéficiant d'avantages fidélité, a déjà plus de 500 utilisateurs, et il y a près de 2 000 tickets fidélité qui ont été distribués. On voudrait passer à une étape plus significative, et donc les commerçants de l'association Saint-Cloud Sourires, abonnés à l'application Saint-Cloud Shopping organisent du vendredi 5 au samedi 20 octobre un tirage au sort permettant à leurs clients de remporter 20 e-chèques fidélité d'une valeur de 20€ chacun. À cette occasion, une campagne de communication sur cette application est pilotée par le Service Commerce de la ville. Un flyer de présentation de l'application sera ainsi distribué dans chaque boîte aux lettres de la commune. On espère augmenter le nombre d'adhérents et celui des commerçants participants. Autre information, l'association de commerçants Saint-Cloud Sourires organise avec le soutien de la Ville le jeudi 25 octobre de 11h à 16h, un **forum pour les commerçants**. Il a été imaginé par et pour les commerçants de la ville ; il va s'articuler autour d'une dizaine de stands thématiques et de cinq conférences animées par des intervenants extérieurs dont la Chambre de Commerce et d'Industrie. Par ailleurs, des interlocuteurs de la Ville et la Police nationale qui seront présents, tout au long de la journée pour répondre aux questions des commerçants concernant l'urbanisme, la voirie, le Commerce et la sécurité. Cela se déroulera au Carré, et c'est exactement dans l'esprit que l'on souhaite, de développer le professionnalisme de nos commerçants, c'est une nouvelle pierre à l'édifice qui sera construit le 25 octobre.

En mai dernier, les commerçants du marché des Avelines avaient organisé avec le soutien de la Ville un tirage au sort permettant aux gagnants de remporter un très joli **panier garni, brodé « Saint-Cloud »** sur le côté. Et l'association Saint-Cloud Sourires a décidé de mettre en vente 100 paniers supplémentaires, vu le grand succès que ça avait remporté. Ils vont être répartis dans différents commerces de Ville durant tout le mois d'octobre. Et vous pourrez, vous aussi acheter ce beau panier, c'est un cadeau original pour faire ses courses dans toute la ville.

Je finis avec 2 autres informations, d'une part **le kiosque, place du Moustier** va ré ouvrir Mi- Octobre, après plusieurs mois d'attente, je peux enfin le dire aux habitants du quartier Centre-village.

Et puis **Eco Fruits** a été totalement relooké, c'est un commerce important sur la commune, il est présent depuis des années, mais il avait un coup de jeune à apporter, pour ceux qui y sont allés, vous avez vu à quel point c'est vraiment bien fait, ça devient Fruits&Co, et surtout il y a une offre élargie, avec l'installation du rayon poissonnerie. Ça n'a l'air de rien, mais avec Madame CHAFFARD-LUÇON, on a essayé de faire venir une poissonnerie, il n'y a quasiment plus de poissonnier qui s'installe, et donc c'est une très bonne nouvelle, qu'en plus du dispositif qui existe déjà au Monoprix, il y ait en plus une poissonnerie chaque mercredi et samedi, et puis bien entendu sur le marché des Milons le dimanche. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur PIERSON, Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE M. PORTEIX Conseiller délégué à la Citoyenneté et au quartier Centre Village
--



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

■ **N. PORTEIX**: Merci Monsieur le Maire. Je voulais vous informer que des travaux sont actuellement en cours au **cimetière**. Il s'agit de travaux de reprise des concessions qui sont indispensables et qui ont lieu annuellement. Et donc en raison de ces travaux le cimetière a été fermé cette semaine tous les matins et donc demain aussi de 8 heures à 13 heures. Il sera fermé également la semaine prochaine du lundi 1er octobre au jeudi 4 octobre de 8 heures à 13 heures. Nous prions les visiteurs de bien vouloir nous excuser pour ces fermetures exceptionnelles.

LE MAIRE : Merci Monsieur PORTEIX, Madame JOMIER, pas de communication. Monsieur GAILLARD.

COMMUNICATION DE M. GAILLARD Conseiller municipal délégué à la politique du handicap

■ **S.GAILLARD** : Merci Monsieur le Maire. Les superstitieux savent qu'un anniversaire ne se fête pas à l'avance. Que dire alors des présents distribués avant la date. C'est pourtant un cadeau empoisonné que le gouvernement fait à **l'accessibilité** universelle, en juin, avec l'article 18 du projet de loi Elan, qui prévoit de faire passer de 100% à 10% le quota de logements accessibles dans les immeubles neufs, et ce quatre mois avant la première échéance des Ad'ap ; Agenda d'Accessibilité Programmé, qui prévoit l'accessibilité des bâtiments communaux. En effet, le 27 septembre marque le premier anniversaire des **Agendas d'accessibilité programmé** permettant à tous gestionnaires ou propriétaires d'établissements recevant du public (ERP) ou d'installations ouvertes au public (IOP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement dans le respect des obligations fixées par la loi de 2005. À l'heure des premiers bilans en matière d'effectivité des mises en œuvre de l'accessibilité, le gouvernement ne pouvait pas envoyer plus mauvais signal en matière d'accessibilité. Pour se changer les idées sur un thème un peu plus joyeux, sur la **quinzaine du handicap**, la 3^{ème} édition de **Changer son Regard sur le Handicap**, avec 3 dates dès à présent à noter et également d'autres événements qui vont arriver au cours des prochaines semaines. Le spectacle « la grandeur de silences » : une représentation grand public le 2 décembre et une représentation scolaire le 3 décembre. Un ciné-goûter « Mimi et Lisa » qui prévoit 2 projections : le mercredi 12 décembre et le dimanche 16 décembre et une séance que l'on connaît bien maintenant, « Ciné ma différence » : le 16 décembre. Merci.

LE MAIRE: Merci Monsieur GAILLARD, Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE MME. SAGROUN Conseillère municipale déléguée, à la Jeunesse

■ **E.SAGROUN** : Merci Monsieur le Maire, tout d'abord je souhaite une bonne rentrée à l'ensemble des jeunes de Saint-Cloud ainsi qu'au corps enseignant.
Demain aura lieu le pot de rentrée de **l'accueil Jeunes** à partir de 18h, ce sera l'occasion de présenter les activités de cette structure et d'inaugurer la cuisine dont les travaux ont eu lieu cet été.
Je ne reviendrais pas sur la remise des pass ciné évoquée par Ségolène DE LARMINAT, qui a lieu aussi demain. Le 13 octobre une **session du PSC1** sera proposée aux jeunes de Saint-Cloud.
Le 18 octobre se réunira une **commission de bourse initiative jeunes**. Les jeunes peuvent encore déposer leur projet.
La ville offre 4 places pour le **perfectionnement BAFA "surveillant de baignade"**. La session aura lieu du 27 octobre au 3 novembre. Il reste encore des places.
Enfin, nous attendons avec impatience et avec grand intérêt les candidatures des jeunes dans le cadre du **renouvellement du Conseil des jeunes**. La campagne se termine le 6 octobre.
Je tenais à remercier dans ce cadre les services Jeunesse, et Communication, pour leur investissement dans cette campagne. Le premier conseil de la nouvelle mandature devrait se tenir le 17 octobre s'il y a un nombre de membres suffisants. Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE: Merci Madame SAGROUN, Nous en avons fini avec les communications.

IV - DÉLIBÉRATIONS :



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

LE MAIRE : Délibération 86, nous avons donc désigné le secrétaire de séance **Sacha GAILLARD**. Délibération 87.

87 : METROPOLE DU GRAND PARIS PLAN METROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT (PMHH) : AVIS DEFAVORABLE DE LA VILLE

LE MAIRE : Il s'agit de donner un avis sur le projet Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) et nous vous proposons de donner un avis défavorable sur ce projet, qui est bien explicité à la fois dans le rapport de présentation et dans la délibération, mais surtout qui est contraire aux objectifs que nous nous fixons sur beaucoup de sujets, notamment en terme de constructibilité, ou même de places d'hébergement, puisque la ville aujourd'hui est bien au-delà du respect sur les places d'hébergement fixées par la loi. Donc, alors que la loi demande pour les places d'hébergement 1 pour 1000, le PMHH nous propose de faire 12,5 pour 1000, ce qui est plus que ce que demande la loi, 1 pour 1000 ça fait 30 places, nous en avons 105 aujourd'hui, donc on se satisfait complètement à la réglementation ; donc par exemple, le PMHH nous demande d'en faire 39 par an si ma mémoire est bonne, ce qui nous amènerait à un total qui serait supérieur à 400 places d'hébergement, alors que je vous rappelle que la loi nous en demanderait 30. Donc c'est une des raisons, et ensuite sur les chiffres de constructions neuves annuelles et de production logements sociaux - évidemment ce sont des chiffres sur lesquels nous avons engagé une contestation - et bien évidemment, dans le cadre de la cohérence de cette contestation, nous ne pouvons valider les chiffres qui sont d'ailleurs repris, qui sont de la DRIRE et de l'APUR sur les objectifs qui pourraient être assignés à la commune. Et puis il y a une dernière chose, qui est moins dans la délibération mais qui est un vrai problème de fond, vous savez que depuis la loi NOTRE et la mise en place de la Métropole du Grand Paris, l'outil d'urbanisme est maintenant un outil intercommunal, le contingent SRU est toujours calculé au niveau des communes, et nous sommes plusieurs, toutes tendances politiques confondues, ce n'est pas un débat droite-gauche, nous demandons à ce qu'il y ait une cohérence des choses, c'est dire que si l'outil d'urbanisme est à niveau intercommunal, il faut que le taux SRU le soit aussi ; si en revanche ce taux reste au niveau communal, il faut que l'outil d'urbanisme revienne au niveau communal. Mais on ne peut pas avoir l'outil à un niveau et le calcul à un autre, c'est complètement incohérent. Et donc cette demande, nous sommes très nombreux à la faire. Voilà les raisons pour lesquelles, sans rentrer plus dans le détail, mais je crois que le rapport de présentation, la délibération et ses articles qui motivent l'avis défavorable que nous vous proposons d'adopter sont suffisamment explicites.

Nous étions réunis en commission conjointe donc Monsieur le rapporteur vous avez la parole.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Monsieur GUÉRIN se demande si d'autres actions que cette délibération sont envisageables. Le Maire précise que d'autres communes vont également émettre un avis défavorable, le problème est la compétence logement de la métropole et le vrai sujet est la réorganisation de la gouvernance de l'Île-de-France, sujet pour lequel une communication du Président de la République est attendue à brève échéance depuis déjà quelques mois. Les maires et les associations de maires s'expriment également, comme récemment à travers la rédaction d'un texte commun réclamant le retour à trois strates.

Monsieur SEYNAVE explique qu'il votera cet avis défavorable mais pour des raisons différentes que celles exposées dans la délibération : premièrement la situation floue au niveau de la Métropole. La mission de préfiguration avait clairement conseillé de maintenir le logement au niveau communal, ce qui avait été soutenu par 94% des 131 maires concernés. Nous sommes aujourd'hui en présence d'une agence technocratique qui impose ses chiffres. Deuxièmement, le fait que trois maires de notre territoire soient impliqués dans l'élaboration de ce PMHH, or il n'y ait fait aucune mention du projet discuté au sein de POLD de mutualisation du taux SRU au niveau intercommunal avec un soutien en échange de la commune de Nanterre.

Réserve de voix de Madame SHEMTOV et Monsieur CAZENEUVE **et unanimité du reste des deux commissions réunies.**

LE MAIRE : Merci Monsieur le Rapporteur. Y a-t-il des questions ? Monsieur BRUNSCHIVICG.

X. BRUNSCHIVICG : Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord on tenait à s'excuser Catherine et moi, de ne pas avoir été là lundi en commission, nous étions retenus pour des actions militantes. Je rebondis sur ce que vous venez de dire au niveau du taux SRU ; donc vous préconisez que le taux retenu soit un taux au niveau de l'EPT, apparemment vous dites que s'il y a des obligations qui sont fixées au niveau du territoire alors le taux de logements sociaux qui doit être retenu doit l'être également au niveau du territoire.



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

LE MAIRE : Je n'ai pas dû être clair, ce n'est pas tout à fait ça que j'ai dit. Ce que j'ai dit c'est qu'il faut une cohérence, il faut que les deux outils soient au même niveau. Après que ce soit au niveau EPT ou au niveau des communes, moi j'ai une préférence pour le niveau des communes, mais si c'est au niveau EPT ça m'ira quand même. Mais ce que l'on ne peut pas accepter, c'est qu'il y ait un distinguo entre le calcul et l'outil, on demande de la cohérence au même niveau. Je m'étais peut être mal exprimé. Mais il n'y a pas de préférence spécifique, vous savez je préfère tout ce qui protège les communes.

X. BRUNSCHIVICG : Nous on préfère bien évidemment que ça se passe au niveau de la commune parce que si cela se passe au niveau de l'EPT, c'est très simple c'est tous les logements sociaux à Nanterre, et zéro logement social, et là on obtient les 25% qui sont imposés par la loi, ça ne me semble pas être quelque chose de souhaitable si on veut un peu de diversité dans nos villes.

Je reviens sur la délibération en elle-même, et je constate qu'une nouvelle fois, vous vous dérobez et vous refusez d'assumer vos responsabilités en matière de logement et plus particulièrement en matière de logement social. Et c'est assez paradoxal, car je vous ai déjà vu dans des réunions publiques, notamment des réunions de quartier où il y avait des gens qui étaient assez vindicatifs, qui dénonçaient les logements sociaux disant qu'il y en avait trop... je vous ai vu défendre le principe du logement social, je trouvais ça assez courageux de votre part, d'aller à l'encontre d'un certain nombre de vos administrés pour défendre ce principe. Je constate que cette défense reste uniquement cantonnée à l'univers des principes, et dès qu'il s'agit de la traduire dans des politiques publiques assez concrètes, là il n'y a plus personne. Pour moi les objectifs qui sont énoncés dans le plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, ils sont ambitieux et effectivement c'est assez difficile de les atteindre, j'en conviens, on aurait pu éventuellement discuter dans le détail de ces objectifs, voire les moduler, ce pourquoi on est ouvert à la discussion, mais je trouve que vous manquez singulièrement de crédibilité, parce que quand vous refusez le PMHH en bloc, en prétextant que ces objectifs sont irréalisables pour Saint Cloud, vous n'êtes pas crédible pour plusieurs raisons ; la 1^{ère} c'est que ça fait des années que vous ne faites absolument rien pour logement social. Pire, vous avez drastiquement réduit les investissements de la ville en matière de logement social puisqu'on l'a dit à de multiples reprises, c'est dans le tract qu'on a sorti récemment, les investissements de la ville ont chuté de 58% entre 2014 et aujourd'hui. Vous avez prévenu d'ailleurs que vous risquiez d'être placé en situation de carencement, on a eu accès aux documents, aux lettres du Préfet... Il y a une trajectoire qui vous a été proposée par la préfecture. Et on a été incapable, ne serait-ce que démontrer notre bonne foi et de dire « ok on va essayer d'y parvenir ». Et le résultat, c'est qu'on a été placé l'année dernière en situation de carence. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que « moi Maire de Saint Cloud, je préfère être mis sous tutelle, je préfère supporter des pénalités financières qui équivaut à 1,2 millions d'euros sur la ville, plutôt que d'avoir du logement social sur la commune. » J'avoue que là vous manquez de crédibilité. Après, vous vous félicitez, et c'est dans l'exposé des motifs, d'avoir vu la part des logements sociaux de la ville passer de 10% en 2001 je crois, à 17% en 2017, donc + 70% d'augmentation, on partait de très loin quand même. C'est vrai, mais vous oubliez juste de préciser que le passage de 10% à 17%, entre 2001 et 2017, vous pourriez raccourcir la période puisqu'on est passé de 10% à 16% entre 2001 et 2012. Ça veut dire qu'on a atteint les 16% de logements sociaux en 2012. Donc les faits : + 6 points en l'espace de 11 ans, mais là depuis 2012 on a fait + 1point. Ça veut dire que depuis 2012 on a progressé d'un point. Et c'est parfaitement en ligne avec la chute des investissements. Donc excusez-moi mais, depuis que vous êtes Maire, en tout cas depuis votre dernière mandature, il ne s'est rien passé. 1 point, ce n'est pas acceptable. Alors nous, nous demandons solennellement à tous les membres de ce Conseil, au-delà même de cette délibération, de faire un effort en matière de logement social ; de considérer que la mixité sociale, au-delà d'être un devoir moral, est aussi une chance pour la ville. Nous ne voulons pas construire des bars HLM de 50 étages sur toute la ville, ce n'est pas du tout notre intention. On demande juste qu'un effort substantiel soit fait en matière de construction de logements sociaux. Et pas que des logements sociaux haut de gamme, mais toute la gamme. Alors, quant à cette délibération en elle-même, évidemment nous voterons contre, puisque nous soutenons le principe, même si on peut discuter sur les taux... on soutient le principe des taux métropolitains, et je souligne que beaucoup d'élus de votre bord politique l'ont adopté, que ce soit dans d'autres communes, ou au sein de la métropole. Mais effectivement, il y a un carré de résistants qui continue à considérer que le logement social c'est très bien dans le principe mais pas leur commune, et ça je ne peux que le déplorer. Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur BRUNSCHIVICG, je vois bien que vous essayez de théâtraliser une position qui est assez intenable de votre part, mais à la fois vous reconnaissez que la progression de 70% est réelle, et à la fois



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

vous dites qu'on ne fait pas assez. C'est lunaire comme explication, mais c'est quand même la réalité à laquelle vous êtes confronté. Contrairement à ce que vous dites, la commune a fait des efforts ; simplement, il y a une chose que vous oubliez complètement, et c'est normal puisque vous n'êtes pas en responsabilité, nous ce qu'on souhaite, c'est pouvoir continuer à progresser, et ce que vous dites est vrai, j'ai déjà défendu, et je continue à le faire d'ailleurs, le fait qu'il y ait des logements sociaux dans la commune, c'est tout à fait vrai, vous m'avez vu le faire dans des comités de quartiers, cette affirmation là je ne la nie pas, c'est tout à fait vrai, et d'ailleurs je ne remets pas du tout cela en cause. Le problème qui nous est posé, c'est que nous on veut bien travailler à partir du moment où, on peut être décisionnaire de ce dont on est responsable politiquement, et vous voyez il y a une tendance qui n'est pas liée aux élections présidentielles récentes, mais qui est liée à l'État depuis plusieurs années à vouloir de plus en plus créer des obligations aux collectivités, sans pouvoir leur permettre d'assumer les responsabilités politiques qu'on leur incombent. Et moi c'est le principe auquel je suis fondamentalement opposé. Il y a une chose assez simple, c'est le fait que nous sommes prêts à assumer ce que nous avons fait dans le passé ; quand vous dites que je n'ai rien fait sur le logement social, les chiffres que vous prenez ne sont pas tout à fait exacts. Si vous regardez précisément la progression de 2001 à 2018, vous remarquerez qu'on est entre 0,4, 0,5, 1 parfois, chaque année, c'est une progression qui est constante, je peux vous sortir les chiffres années par années, il n'y a pas un boom tout d'un coup et recule tout après. C'est une progression constante et il n'y a pas une année où on a pris 20% d'un coup et après on a stagné ; quelquefois, on est passé de 11,2 à 11,7, vous voyez c'est complètement constant, et donc c'est en droite ligne avec l'effort que nous faisons effectivement. Là où vous avez raison : nous l'avons stoppé, mais on n'a pas stoppé pour essayer de vous permettre d'avoir un peu de discours de gauche dans cette commune, ce n'est pas du tout pour ça. On l'a stoppé uniquement parce que, voyez-vous, nous ne sommes plus en capacité d'assumer la responsabilité qui nous est confiée. Et c'est extrêmement important politiquement ; autrement dit jusqu'à maintenant, quand nous faisons du logement social sur cette commune, on en maîtrisait sa conception, on en maîtrisait son positionnement dans la commune, on en maîtrisait aussi ce qu'on appelle les politiques de peuplement, c'est-à-dire effectivement l'équilibre de diversité sociale que nous mettions dans un immeuble ou dans un quartier. Eh bien depuis quelques années figurez-vous que ce n'est plus possible. Et ce n'est pas une question qui touche uniquement la ville de Saint-Cloud. Vous dites « vous êtes carencés, l'Etat vous avait prévenu ». J'ai déjà expliqué maintes fois et je ne vais pas réexpliquer ce soir la méthode que l'État a utilisée pour en arriver là. Je vous rappelle que dans les Hauts-de-Seine, 9 communes sont carencées, donc ce n'est pas un problème spécifique de la ville de Saint-Cloud ; vous montrez du doigt Saint-Cloud comme si c'était Neuilly, mais je rappelle qu'à Neuilly on est à 6% de logements sociaux, ici nous sommes à 17,24%, probablement un peu plus car le Préfet vient de nous écrire pour reconnaître qu'on avait encore progressé en logements sociaux, c'est plus 2 222 mais 2 230. Un autre chiffre, sans vouloir vous inonder de chiffres, la ville de Boulogne Billancourt, en face de nous, a 14,6% de logements sociaux, Monsieur BRUNSCHIVICG, contrairement à ce que vous affirmez il y a plus de diversité à Saint-Cloud qu'à Boulogne Billancourt. Les chiffres le démontrent ; vous avez 17,24% de logements sociaux à Saint-Cloud, vous en avez 14,6% à Boulogne Billancourt. Nous n'avons aucune leçon à recevoir de qui que ce soit donc, surtout quand ces leçons sont données avec un principe très décontracté, de position intellectuelle présupposée, mais sans la capacité à gérer ensuite la vie quotidienne de la commune. Oui nous assumons le fait qu'à partir du moment où nous sommes dépossédés d'un certain nombre de moyens, dont nous disposions, pour préserver une certaine façon de vivre ensemble à laquelle nous sommes attachés dans cette commune, eh bien nous sommes obligés de changer de position. Il suffit de demander à Monsieur ARNAUD, au service du logement, les difficultés que nous avons aujourd'hui, compte tenu des situations qui existent, c'est la réalité quotidienne. Nous nous sommes toujours pour avoir une certaine diversité dans la commune, vous citez tout à l'heure en exemple Nanterre, pardon mais Nanterre n'est pas un exemple de diversité. Quand vous avez 70% de logements sociaux, c'est du clientélisme, ce n'est pas de la diversité. Donc, ne citez pas des villes comme cela en exemple qui n'ont pas une vertu d'exemple.

X. BRUNSCHIVICG : Attendez, je ne l'ai pas cité en exemple.

LE MAIRE : Vous disiez tout à l'heure que si c'était au niveau du territoire, ce que d'ailleurs je n'avais pas dit, on serait content parce que tous les logements sociaux seraient à Nanterre et nous serions tranquilles, en disant ghetto de pauvres, ghetto de riches, c'est ça que ça voulait dire, parce que nous ne sommes pas très fins mais nous comprenons entre les lignes.



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

X. BRUNSCHIVICG : C'est ce que je dénonce justement, qu'on ne mette pas tous les logements sociaux dans une ville pour ne pas en avoir ailleurs. Justement je demande la mixité dans toutes les communes.

LE MAIRE : Attendez, on n'est pas au bistrot, je vous ai écouté j'aimerais que vous me laissiez finir. Nous, nous avons une approche que nous maîtrisons et qui avait une stratégie. Aujourd'hui nous ne sommes plus en capacité de le faire, et d'ailleurs ça rejoint, je ne sais pas si vous l'avez observé, l'ensemble des élus locaux, qui dénoncent un certain nombre de situations. Y compris Monsieur LAIGNIEL qui est de votre bord politique et qui vient de signer l'appel de Marseille. Donc je vous invite à vouloir relire tout cela. Nous sommes exactement dans la même disposition. Nous demandons simplement de continuer à nous laisser travailler. La carence, pour terminer là-dessus car je ne veux pas embêter tout le monde, c'est quand même extraordinaire cette histoire. La carence est prononcée pour 9 communes y compris Saint-Cloud, avec pour objectif, que le Préfet se substitue au Maire dans les 9 communes, parce qu'il fera mieux que le Maire. Eh bien Monsieur BRUNSCHIVICG, depuis le 1^{er} janvier de cette année, depuis que nous sommes carencés, il n'y a pas eu le moindre permis de construire d'un collectif délivré dans la commune. Et pourquoi ? Parce que les promoteurs immobiliers, avec l'obligation qui est faite d'un pourcentage de logements sociaux et principalement de PLAI, avec un modèle économique qui est extrêmement faible sur le PLAI vous le savez très bien, n'arrivent pas aujourd'hui, compte-tenu des exigences de ceux qui vendent leur terrain, à trouver un équilibre économique. Le service de l'urbanisme en a encore reçu un hier, on a regardé le bilan et effectivement ça ne tourne pas. Et si on baisse le prix de l'acquisition du terrain, la personne ne souhaite plus vendre. Le résultat de la carence est pire qu'avant, ça a bloqué le système. Alors vous allez me dire, « tant mieux pour vos opposants qui crient à la bétonisation de la commune, il n'y a plus de permis de construire délivrés », mais ce n'est pas ce que l'on souhaite faire, nous avons toujours assumé, je l'ai dit en entrée de Conseil, la politique qui est la nôtre, qui est le maintien de la population, et pour maintenir il fut construire, je ne vais pas vous refaire le débat ce soir. Mais voilà, le résultat de cette politique technocratique qui est menée en déconnection totale avec les réalités des communes. Vous savez, quand vous avez un foncier qui est X centaines de fois plus cher à un endroit qu'à un autre, mais que par contre, le modèle économique et le prix de sortie est le même dans toute la France, il ne faut pas être grand clerc de notaire, pour aller chercher l'endroit où c'est le plus rentable, plutôt que d'aller chercher l'endroit où c'est le plus cher. Et c'est une des raisons pour lesquelles le logement social dans les communes des Hauts-de-Seine, et principalement à Saint Cloud, a beaucoup de mal à exister parce que justement le coup du foncier fait que le modèle économique ne tourne pas. Je vous rappelle que pour le PLAI le prix moyen de loyer à la sortie c'est 5,50€ le m². Quand vous connaissez le coup d'acquisition du foncier à Saint-Cloud, plus le coup de la construction, il vous faut 120 ans, avant d'avoir un éventuel retour sur investissement. Et comme les bailleurs sociaux ont stoppé leurs investissements suite à l'article 55 du projet de Loi de finances et de la suppression d'une partie des APL, et qu'il y a effectivement moins d'investissement dans les logements sociaux, et que la ville dit à l'État : « écoutez si vous voulez qu'il y ait du logement social, laissez-nous faire, on l'a démontré dans le passé, laissez-nous travailler c'est beaucoup plus intelligent que d'essayer de sanctionner et de bloquer tout le système », c'est ce qui se passe en ce moment. Eh bien les bailleurs sociaux et les promoteurs ne viennent plus. Vous voyez, c'est très loin de ce que vous exposiez comme discours. Moi je comprends bien, vous avez un certain talent oratoire, je ne le nie pas, mais le problème c'est qu'il est un peu éloigné de la vérité, ou dans tous les cas, de la politique que nous souhaitons menée. Quant aux 1,2 millions, je l'ai déjà expliqué 50 000 fois, j'ai vu ça dans votre tract, je ne devrais pas le dire, mais j'ai toujours dit la vérité à tout le monde. Les 1,2 millions, c'est une sanction, le montant est à peu près correct, sauf qu'elle ne coûte rien au budget de la ville parce que, le Préfet par arrêté, avait constaté que nous avions investi beaucoup dans le logement social et nous avons donc des crédits d'avances qui sont à hauteur de 2 900 000 €. Et donc que se passe-t-il ? Chaque année, il ampute les crédits d'avances que nous avons du montant de la pénalité. Donc sur 2,9 millions en 2018, on va avoir 1,2 millions de pénalité. On aura un solde à 1,8 millions. Puis l'année d'après un solde à 800 000€. Ce qui fait que dans 3 années, ça ne va rien nous coûter. Sur le budget de la commune pour l'instant, il y a une sanction financière théorique puisque l'on consomme les crédits d'avances, mais si vous voulez aller jusqu'au bout de la démonstration, de toute façon les crédits d'avances ne sont pas pérennes dans le temps. Il y a un moment où on les perd si on ne les utilise pas. Ils sont utilisés de cette façon-là. Je veux bien débattre avec vous sur ce sujet, mais il faut être sérieux, prendre des exemples précis, je l'ai déjà expliqué plusieurs fois, d'ailleurs vous avez vu on a voté le budget, vous aurez le débat d'orientation budgétaire, vous aurez le compte administratif, et vous verrez bien que l'impact n'est pas budgétaire, puisque c'est une déduction des crédits d'avances qui sont constatés par arrêté préfectoral. Vous avez une demande plus forte de logements sociaux, nous on a une position qui est plus mesurée que la vôtre, et puis je vais vous dire, quand vous discutez avec le ministre Monsieur MEZARD de ce sujet, lui-même dit « je ne le dirais pas



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

devant les médias, 25% sur toute la France c'est inatteignable, à titre individuel pour chaque commune.» On le sait très bien, vous avez des communes, je ne parle pas de Saint-Cloud, qui sont abouties sur le plan urbanistique. Je prends un exemple que je ne cite pas souvent, mais là, en termes d'urbanisme, c'est la réalité. La ville la plus dense d'Europe est en France, c'est la ville de Levallois-Perret. Il n'y a plus 1m² à construire. On peut en penser un tas de choses, mais cette commune a été construite avec un objectif de 20% de logements sociaux. Ils en ont donc 21%. Puis tout d'un coup, il y a des excités qui arrivent et qui disent « ce n'est plus 20 mais 25 ». En dehors de toute réflexion de terrain, de capacité à assumer les objectifs... Eh bien Levallois Perret ne pourra jamais atteindre 25%. Et ce n'est pas que le Maire ne le veut pas. Ça changera de gouvernance, ce sera pareil car c'est un problème matériel. Ils sont condamnés à être carencés à vie. Et je vais vous dire le fond de ma pensée : la carence à vie ça va bien à l'État. Parce que du coup, ce sont des recettes supplémentaires, et c'est ça qui les intéresse. Donc voilà, il faut réfléchir à ces questions, avec un peu de discernement et en fonction des spécificités locales, urbaines de chacune des communes. Nous avions une progression qui était exemplaire parce qu'on nous laissait faire ; à partir du moment où on veut faire à notre place, ça ne marche plus, et la démonstration est en train d'être faite : pas un permis cette année en collectif, je ne vous parle pas du particulier qui fait une véranda chez lui, je vous parle de sujet collectif. Aujourd'hui on a la preuve par l'image que ce dispositif est inopérant, et en plus il sanctionne la commune. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

X. BRUNSCHVICG : Je vais vous répondre brièvement quand même parce que la mauvaise fois c'est limite ; vous dites Nanterre, vous laissez sous-entendre qu'on se félicite de la situation à Nanterre. Je ne me félicite pas d'avoir des communes qui comptent 70% de logements sociaux, je trouve que ce n'est pas une bonne chose. Et quand je disais que tous les logements sociaux à Nanterre et zéro à Saint Cloud, c'était au contraire pour le dénoncer. Je ne m'en félicite pas, loin de là. Vous dites que dans notre tract on dit qu'on va payer 1,2 millions de pénalité, ce n'est pas vrai. À aucun moment, on dit qu'on va devoir payer 1,2 millions de pénalité ; j'ai fait très attention à ça. Je dis qu'on est sanctionné à hauteur de 1,2 millions d'euros, c'est la stricte réalité. Je n'avais pas bien compris votre explication, ce que je sais c'est que c'est un décalage de trésorerie parce que tôt ou tard on finira par les payer. Certes, pour l'instant on a un certain nombre de crédits, mais dans 2 ou 3 ans, on les aura épuisés, où, comme vous le disiez vous-même, ils ne sont pas reportés. Alors qu'on soit bien clair, nous on vous soutient sur le PLU, sur les projets urbanistiques, et quand on est en réunion publique, quand on voit les habitants, je suis le 1^{er} à vous défendre, ça vous étonne peut-être, mais c'est le cas. Je ne suis pas comme les excités de Saint-Cloud c'est vous qui hurlent à la bétonisation, et qui à chaque fois qu'il y a un permis de construire sortent la kalachnikov. Parce que nous on dit, oui les choix de la mairie sont pertinents, c'est à dire qu'on est obligé de construire un minimum si on veut arriver à stabiliser la population au niveau de la ville, et le choix qui a été fait, c'est de densifier aux endroits où c'était déjà dense, dans le boulevard de la République, rue Gounod... pour préserver les zones pavillonnaires. Donc, on vous soutient là-dessus, il n'y a jamais ambiguïté, on demande juste qu'il y ait une composante sociale plus importante dans les constructions. Après on n'est pas des ayatollahs, on n'est pas des excités, on est hyper raisonnables, on ne vous demande pas d'arriver à 50% de logements sociaux dans la ville, on vous demande juste de faire un effort substantiel. Mais les faits sont là, en 2012 on était à 16%, 6 ans plus tard on est à 17%, + 1point seulement et moins 58% d'investissement. Nous on se retrouve sur l'autonomie des communes, ce que dit André LAIGNEL c'est très juste et c'est complètement transcourant, ça va au-delà des étiquettes politiques, il y a des points sur lesquels on peut se retrouver. Et enfin, le carencement, oui on est sur des sujets intéressants vous pourrez parler des économies à faire sur les photocopieuses... Mais nous on le regrette le carencement, on ne s'en félicite pas, loin de nous cette idée. Si on avait pu l'éviter et trouver d'autres moyens pour ne pas arriver à cette fin, je vous assure qu'on aurait préféré et qu'on vous aurait soutenu.

LE MAIRE : On ne va pas polémiquer, juste quand même parce que vous dites, et vous avez des dons de rédacteur indéniables, j'ai votre tract sous les yeux, vous dites : « pénalité financière considérable infligée à la ville, 1,2 millions d'€ par an, le prix à payer pour éviter coûte que coûte la mixité sociale ». Je veux bien que vous me dites tout cela après, mais c'est vous qui l'avez écrit. Pas d'autres interventions ? Monsieur CAZENEUVE.

P.CAZENEUVE : Je vais essayer d'être plus concis et de ne pas entrer dans la bataille des coqs. Seulement pour dire que sur la philosophie, nous soutenons nos camarades de Saint-Cloud Rive gauche, avec aussi la compréhension qu'effectivement l'État n'a pas rendu facile cette progression et cette construction de logements sociaux dans la ville, qui sont évidemment des acteurs qui sont rentrés en jeu, et que ce tract qui fait autant polémique ne le met peut être pas assez en avant. Effectivement vous avez raison, c'est plus dur aujourd'hui



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

pour une commune de faire construire des logements sociaux, mais dans votre argumentaire il y a 2 choses qui me déplaisent : la 1^{ère} c'est l'argument de facilité, de se comparer à d'autres villes aussi pires que nous, dire que si Neuilly le fait, ou si Boulogne le fait... intellectuellement ce n'est pas satisfaisant comme réponse de dire « il y en a d'autres qui le font donc ça va », pour des milliards d'autres sujets, c'est quand même aberrant. Et le 2^{ème} point, je trouve que dans l'argumentaire on dit qu'avant on avait des moyens, on avait un peu d'argent, effectivement on parlait de très loin, donc on pouvait effectivement en donner aux pauvres et construire des logements sociaux, maintenant on a plus d'argent donc on arrête. Effectivement, donner quand on est riche c'est normal, et donner quand on est pauvre, ça s'appelle la générosité et le courage. Je pense qu'effectivement, on est moins capable de progresser et de construire qu'il y a 10ans, mais on peut encore faire des efforts, des sacrifices et des choix budgétaires, pour continuer à investir un peu dans le logement social, pas forcément rester sur la croissance qu'on avait au début de ce siècle, mais continuer à fournir des efforts, parce que c'est ce qui nous grandirait. Donc nous voterons contre mais avec modération, toujours.

LE MAIRE : Bon ça va, heureusement. On peut toujours reformuler les choses, mais moi ce que j'ai dit, c'est que souvent on nous donnait la leçon, ce n'est pas du mon argumentaire, en nous comparant à des villes type Neuilly, et je dis notamment le contraire, je dis que Neuilly est à 6% de logements sociaux quand nous sommes à 17%, quasiment le triple. Donc j'ai dit le contraire, et je prenais comme exemple la ville de Boulogne Billancourt ; souvent on a l'impression qu'il y a une diversité ou mixité très forte, mais elle est à 14% quand nous on est à 17%. Ça ne sert à rien de montrer du doigt la ville de Saint-Cloud, elle est plus exemplaire que ces communes-là, c'est tout, ce n'est pas un argument, c'est une réalité factuelle. Je souhaite qu'on ne reformule pas différemment ce que j'exprime. Monsieur GUÉRIN.

L.GUÉRIN : Ce sera très rapide, vu la longueur des discours dithyrambiques qu'on a entendus, je serais au moins aussi concis que mon collègue, et puisque « les excités de Saint-Cloud c'est vous », pour reprendre le terme, qui ne me semblait d'ailleurs pas approprié pour un Conseil municipal, il me semblait qu'on avait un peu le droit à un certain respect, de part ou d'autre, surtout quand on en demande de l'autre côté. En un mot, on un discours j'ai entendu : ayatollah, les excités de Saint-Cloud c'est vous, on a parlé de coqs, de camarades, je vous rejoins : le débat en ce moment, est en train de sombrer au niveau du café du commerce, et je le regrette. Les raisons pour lesquelles on peut s'opposer peuvent être tout à fait valables, on est ici pour en débattre entre nous, on peut avoir des divergences d'opinion même fondamentales, en revanche la gestuelle politicienne et les postures en vue d'être reproduit sur le PV du Conseil municipal ne me semblent pas être quelque chose qui est très excitant. Nous rejoindrons le vote favorable comme nous l'avons indiqué en commission, pas nécessairement car nous sommes d'accord avec tout, mais parce que les arguments que vous avez développés semblent objectivement convaincants, donc il n'y aura pas de posture de notre côté, et malgré tout, il ne me semble pas que nous soyons particulièrement excités, en tout cas je ne l'ai pas pour l'instant montré.

LE MAIRE : Merci de votre explication de vote, est ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non, je mets aux voix: Qui vote contre ? Saint Cloud rive gauche et Allons enfants. Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTÉE PAR 29VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5219-1-V,

VU le projet de plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, arrêté par la délibération du conseil de la Métropole du Grand Paris n° 2018/06/28/01 du 28 juin 2018,

VU le courrier du Président de la Métropole du Grand Paris reçu le 23 août 2018, portant transmission du projet de plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement.

La loi a prévu que la Métropole du Grand Paris élabore un plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH). La métropole du Grand Paris a donc engagé, lors de son conseil du 10 février 2017, la procédure d'élaboration du plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH).

Le projet de PMHH a été arrêté par le Conseil métropolitain dans sa séance du 28 juin 2018. Conformément à l'article L5219-1 du code général des collectivités territoriales, ce projet de PMHH est transmis pour avis aux communes et aux conseils de territoire qui disposent d'un délai de deux mois pour formuler leur avis.

À défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Après une réunion de concertation avec les personnes publiques associées, le Conseil métropolitain procédera à approbation définitive du PMHH d'ici le 31 décembre 2018.

Compte-tenu des enjeux attachés à ce dossier, des objectifs irréalistes assignés à la commune en termes de production de logements, les élus souhaitent que le conseil municipal émette un avis défavorable au projet de PMHH.

ARTICLE 1 : EMET un avis défavorable sur le projet de plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement arrêté par la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris n° 2018/06/28/01 du 28 juin 2018,

ARTICLE 2 : MOTIVE son avis défavorable pour les raisons suivantes :

Les objectifs chiffrés figurant dans le PMHH, applicables à la commune de Saint-Cloud (construction neuve annuelle, production de logements sociaux, création de places d'hébergement/logements adaptés) relèvent d'un calcul théorique sans rapport avec la capacité de la Ville à les atteindre ;

L'objectif de construction neuve annuelle défini sur trois ans (2018-2020), soit deux ans effectifs (2019 – 2020) est déconnecté, d'une part, de l'objectif de besoins en logements correspondant à une stabilité démographique de la population, estimé pour Saint-Cloud à 60 logements par an, selon la théorie dite du « point



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

mort », et d'autre part, de la capacité de la Ville à impulser cette construction (cherté et disponibilité du foncier, contentieux systématique contre les autorisations de permis de construire, ...);

L'objectif de production de logements sociaux, fixé à 114 logements sociaux à produire par an pendant 6 ans, et bien que reprenant en cela les obligations de rattrapage prévues par la loi SRU, reste irréaliste. Cette position a largement été exposée par la Commune dans les mémoires produits à l'occasion du contentieux engagé contre l'arrêté préfectoral de carence du 7 décembre 2017. De nombreux arguments chiffrés (moyenne des constructions sur les dernières années, durée moyenne de sortie d'un programme de logements, recensement du foncier disponible, mise en perspective des calendriers de procédure et des projets potentiels, ...) viennent attester de l'impossibilité d'atteindre les objectifs assignés et de la décorrélation entre la réalité de la construction de logements et les objectifs fixés par la loi.

L'objectif de création de places d'hébergement, fixé à 39 places par an pour la commune de Saint Cloud, conçu comme un rattrapage en 6 ans du décalage existant entre la densité de places d'hébergement et de logements adaptés par commune et la moyenne régionale actuelle (12,5 places pour 1 000 habitants), est hors d'atteinte et disproportionné, alors même que :

L'article 69 de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (loi Molle) prévoit que la plupart des communes doivent atteindre au moins une place d'hébergement pour 1 000 habitants,

Qu'il existe sur la Ville 3,5 places pour 1 000 habitants (hébergement pérenne, logement adapté et intermédiation locative)

Et que la compétence de gestion de veille sociale, de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement au logement des personnes sans logement est de la compétence de l'Etat.

À noter également que le niveau de l'objectif pour la commune de Saint-Cloud (39 places d'hébergement par an, pendant 6 ans, soit 234 places) représente sur seulement 6 ans, plus que le parc existant actuel de places d'hébergement et de logements adaptés (105) ;

1) D'une façon générale, les coûts fonciers importants, les baisses drastiques des dotations financières de l'Etat et la hausse simultanée et sans précédent des sujétions de péréquations (FPIC, FSRIF) pèsent lourdement sur le budget de la commune et vont obérer dans les années à venir les capacités de soutien au logement social (surcharge foncière, portage de montages contractuels innovants en vue de la réhabilitation en logements sociaux) ;

2) Enfin, les impositions et prescriptions de l'Etat imposées aux élus locaux en matière de production de logement social notamment, au mépris des contraintes locales existantes, et appliquées de façon uniforme aux villes, ne conditionnent pas un terrain propice aux projets partenariaux et concertés Etat/Collectivité.

88 : DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE L'ILE DE MONSIEUR, REPRISE PAR LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE DISSOLUTION

LE MAIRE : Il a été créé en 2001 un syndicat mixte pour la gestion du site dit de l'île de Monsieur, qui était à l'époque une vraie île, d'où son appellation, mais aujourd'hui ce n'est plus le cas. L'objectif de ce terrain à l'époque était triple : 1- c'était d'avoir le transfert des activités aquatiques de l'ACBB, 2- la mise en place d'un accueil de loisirs à grand format, pour permettre aux villes qui adhéraient au syndicat d'avoir un outil pédagogique plus intéressant pour les jeunes que les accueils de loisirs dont nous disposons souvent dans nos écoles, et 3- un skate Park. Très rapidement, le département qui était majoritaire en voix, a décidé de changer l'orientation de ce syndicat. Et notamment de supprimer l'accueil de loisirs et le skate Park. Quand cela a été créé, je n'étais pas Maire, mais quand ce changement d'orientation est arrivé, ça a même valu l'objet d'un permis modificatif. L'île de Monsieur est sur la commune de Sèvres, donc c'est la Mairie de Sèvres qui instruisait le permis. Ça a donné lieu à un permis modificatif parce que le programme avait changé et était d'ampleur, et dès cette époque ça devait être en 2006 ou 2007, j'avais écrit au Président du Département à l'époque du Conseil général, à l'époque ça s'appelait ainsi, pour lui demander le retrait de la commune de Saint-Cloud compte-tenu du fait que nous, ce qui nous intéressait c'était l'accueil de loisirs et le skate Park. Et comme ces deux activités avaient disparu dans le projet qui était en évolution, à ce moment-là ça ne me semblait plus être quelque chose de nature départementale et donc la commune de Saint-Cloud n'avait pas à contribuer au financement d'un outil départemental. Nous avions 6% des voix à l'époque, nous sommes passés à 3% maintenant, mais nous n'avons pas pu sortir. Et puis, chemin faisant, un certain nombre de communes sont sorties, les intercommunalités se sont créées : Grand Paris Seine Ouest (GPSO) s'est créée, donc a récupéré la côte part de Chaville, de Ville d'Avray, de Sèvres, de Boulogne Billancourt, et donc nous étions la seule commune à rester puisque notre intercommunalité Cœur de Seine n'adhérait pas à l'époque à ce syndicat, et le territoire d'aujourd'hui n'y adhère pas non plus. Et donc j'ai continué sur l'objectif de sortir et puis finalement on arrive à ce que je demandais il y a maintenant 10 ans en 2007. Le département se rend effectivement compte que c'est un parc départemental et est d'accord pour dissoudre le syndicat et pour reprendre à sa charge ses investissements ainsi que son exploitation. 2 conséquences pour nous : la 1^{ère} c'est qu'en 2019 nous ferons des économies de fonctionnement aux alentours des 110 000€, la 2^{ème} nous ne sommes pas tenus de rembourser la dette contractée, puisque nous avons 3% donc il y a une dette qui a été contractée pour financer les équipements. En bon arithmétique, comme nous avons 3%, nous avons 3% de cette dette, que le département prend désormais à sa charge et que nous n'aurons donc plus à financer. C'est toujours aussi cela de récupéré. Voilà l'objet de cette délibération, le syndicat a délibéré, le département va délibérer, et je pense que c'est une délibération qu'il faut adopter très vite, tant que le département ne change pas d'avis. Accessoirement, je vous informe qu'il souhaite y installer une piscine ; quand on connaît les coûts de fonctionnement d'une piscine, qui serait découverte dans cet endroit-là, et donc qui va marcher dans les meilleures années de mai à septembre ou octobre, il est urgent de s'en dégager financièrement. Monsieur le Rapporteur.



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

MONSIEUR LE RAPPORTEUR: Merci Monsieur le Maire, Monsieur GUERIN et Monsieur PIERSON s'interrogent sur les conséquences de cette sortie sur le budget de la ville. Comme vous venez de le rappeler, la dépense de fonctionnement correspondante d'un montant de 106k€ ne figurera plus dans notre budget à partir de 2019. Notre ville étant passée il y a 10 ans de 6% à 3% de ce syndicat, alors que nous souhaitons déjà en sortir, nous aurions dû théoriquement reprendre 3% de la dette contractée. Mais le département a décidé de prendre en charge l'ensemble de la dette et du budget de fonctionnement.

Madame MICHAUD s'interroge sur l'absence de ville désormais dans ce syndicat. Vous lui expliquez que cette structure était déjà un parc départemental ne présentant pas d'avantages pour les clodoaldiens : avec 3% nous ne pesions plutôt pas du tout dans les choix effectués, il était donc urgent d'en sortir.

Madame LABATUT demande si notre part de 6% dans ce syndicat signifiait que nous disposions de 6% de la surface. La réponse est négative, 6% signifiait que nous devions contribuer à hauteur de 6% des budgets de fonctionnement et d'investissement.

Réserve de voix de Mesdames LABATUT, MICHAUD et CALGARO et de Monsieur GUERIN et **unanimité du reste des Commissions.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame MICHAUD.

S. MICHAUD : Nous allons approuver le désengagement de la ville du syndicat mixte, donc nous allons voter pour, mais derrière ce désengagement, le département, je tiens à le préciser, veut faire un projet de 2 piscines découvertes, spa, restaurant, parking sous terrain, tout cela en zone inondable. Nous ne pouvons pas approuver ce projet, pour la simple et bonne raison que le site a été dédié aux sports d'éthique, non motorisés, aux jeux de ballons ; il y a une grande pelouse de plus de 3 000m², il y a aussi une petite rivière avec toute une faune et une flore qui a été réintroduite avec des espèces rares et protégées, et tout cela va disparaître sous ce projet qui est quand même très bétonneur. Donc on ne peut pas voter pour. Je rappelle que ce site a été placé site pittoresque, par décret au Conseil d'État le 28 octobre 1942. Il va passer en commission nature paysage des sites, avant d'être validé ; c'est cet hectare actuel qu'on reniait par ce complexe, avec une incohérence, puisque ce n'est pas compatible avec le caractère écologique qui était voulu lors de la création de ce syndicat mixte, qui a voulu justement mettre en avant la préservation des espaces verts, des espaces naturels puisque c'est un site relativement préservé.

LE MAIRE : Merci. Dans la délibération on doit se prononcer sur la dissolution du syndicat, après ce que va faire le département, malheureusement ça relève du Conseil départemental, et notre commune pas plus que les autres, n'aura son mot à dire dessus. Il faut bien être clair, je peux partager un certain nombre de choses que vous avez dites, mais l'objet de cette délibération, c'est vraiment d'acter la dissolution du syndicat en tant que tel. D'autres questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? **Unanimité, merci.**

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2001 autorisant la création du syndicat mixte de l'île de Monsieur dont l'objet est de prendre en charge et de gérer le développement des activités sportives et de loisirs du parc nautique départemental,

VU la délibération en date du 22 mars 2018 du comité du syndicat mixte de l'île de Monsieur approuvant le principe de dissolution du Syndicat mixte de l'île de Monsieur et de reprise par le Département des Hauts-de-Seine,

CONSIDERANT que la ville de Saint-Cloud est membre de ce syndicat depuis sa création et participe aujourd'hui à son administration avec le Département des Hauts-de-Seine et l'établissement territorial Grand Paris Seine Ouest,

CONSIDERANT que le Département souhaite reprendre la gestion directe des activités sportives du parc nautique,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la dissolution du Syndicat mixte de l'île de Monsieur à compter du 1^{er} janvier 2019,

ARTICLE 2 : **ACTE** de la reprise par le Département des Hauts-de-Seine de la gestion des activités sportives du parc nautique départemental à compter du 1^{er} janvier 2019,

ARTICLE 3 : **APPROUVE** les termes de la convention de dissolution du syndicat jointe en annexe,

ARTICLE 4 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer la convention de dissolution du syndicat.

89 : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2018

E.SEYNAVE : Il s'agit d'une délibération strictement technique. Sur le plan comptable, elle a trait à deux opérations de cessions, qui sont d'une part, la cession du bail emphytéotique pour la période qui reste à courir,



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

du terrain sur lequel I3F a construit son bâtiment au 38-40 boulevard de la République, au-dessus du marché, le montant de la cession est de 7 millions ; il y a 4,5 millions qui seront versés comptant et 2,5 millions qui seront versés suivant un échéancier lié à la vente des appartements aux locataires qui souhaiteraient les acquérir. On avait inscrit ces 2,5 millions de paiement différé en opération d'ordre, or les services de l'État nous ont demandé de les inscrire en opération réelle parce que c'est ce que prévoit la M14. D'autre part, au niveau de la villa Jean Chiez, vous savez qu'on est arrivé à un accord, et on va signer la semaine prochaine avec le logement Francilien, sur un montant d'1,6 millions. Là encore, 800 000€ étant payés comptant et 800 000€ au fur et mesure de l'acquisition des locataires qui seraient intéressés. Là aussi il faut les inscrire en opération réelle. Et d'autre part nous avons inscrit dans le budget 840 000€, en fait l'encaissement sera de 800 000€ donc il y a 40 000€ qui vont être inscrits en emprunt pour équilibrer cette opération. Et j'ai oublié de parler de 3 000€ qui concerne la rue de l'Église, là encore c'est une cession d'un petit immeuble dans lequel il va y avoir la réhabilitation de commerces en rez-de-chaussée et 3 logements sociaux au-dessus. Ce sont des opérations strictement techniques, qui n'obèrent absolument pas l'équilibre budgétaire puisque s'agit simplement de passer d'opérations d'ordres à l'inscription en opérations réelles.

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité des deux commissions.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} février 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 5 juillet 2018 approuvant la décision modificative n°1 du budget l'exercice 2018,

CONSIDÉRANT l'annexe ci-après explicitant les éléments de la Décision modificative n°2 de l'exercice 2018,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget de la Ville pour l'exercice 2018 telle que présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

90 : ABONNEMENTS GRATUITS ATTRIBUES AUX LAUREATS CLODOALDIENS A L'OCCASION D'ANIMATIONS A LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

S.DE LARMINAT : Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez la médiathèque municipale organise souvent des animations à destination de ses usagers, et certains d'entre eux peuvent être des lauréats, que nous souhaiterions gratifier en leur offrant un abonnement gratuit à la médiathèque. Je vous propose donc ce soir, de décider de la gratuité de l'abonnement d'une durée d'un an de ces personnes qui se seraient distinguées à l'occasion de certaines animations, de permettre aux lauréats déjà abonnés de valider cet abonnement à échéance de celui déjà en cours, et de fixer le nombre de ces abonnements gratuits à 30 par an maximum.

LE MAIRE : Merci Madame DE LARMINAT, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Monsieur GUERIN souhaitait savoir quels types d'animations donneront lieu à ces dotations. Il lui a été répondu qu'il s'agissait des jeux organisés régulièrement à la médiathèque, comme par exemple la dictée. **Unanimité des commissions.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU les délibérations n° 84 en date du 1^{er} juillet 2010, n° 81 en date du 7 juillet 2011 et n° 54 en date du 28 mai 2015 portant sur l'approbation de la grille tarifaire de la médiathèque,

CONSIDÉRANT que la médiathèque municipale organise régulièrement des animations dont certaines impliquent des lauréats,

CONSIDÉRANT qu'il convient de gratifier ces personnes qui se sont distinguées,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Culture,



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE. 1 : DECIDE de la gratuité de l'abonnement à la médiathèque municipale pour les lauréats clodoaldiens distingués à l'occasion de certaines de ses animations et ce, pour une durée d'un an.

ARTICLE. 2 : PRECISE que les Clodoaldiens lauréats déjà abonnés pourront valider cet abonnement gratuit à l'échéance de celui qui est en cours.

ARTICLE. 3 : INDIQUE que l'abonnement sera offert sous condition de présentation d'un document officiel remis par la médiathèque.

ARTICLE. 4 : FIXE le nombre de ces abonnements gratuits attribués aux lauréats clodoaldiens à trente par an.

91 : CELEBRATION DES 30 ANS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE : OFFRE D'ABONNEMENTS GRATUITS AUX CLODOALDIENS NES EN 1988

S.DE LARMINAT : Merci Monsieur le Maire. Nous fêtons actuellement les 30 ans de la médiathèque des Avelines, et dans le cadre de cet anniversaire il y a eu beaucoup de festivités, et nous avons décidé de donner un aspect symbolique à cette célébration, en offrant un abonnement gratuit d'un an, pour tous les clodoaldiens qui sont nés en 1988, donc ceux qui fêtent également leurs 30 ans cette année. Il est proposé ce soir de décider de la gratuité de l'abonnement pour les clodoaldiens nés en 1988, de permettre aux clodoaldiens de 30 ans déjà abonnés de valider cette abonnement à l'échéance de l'abonnement déjà en cours. Cette offre s'achèvera à la fin de l'année 2018. Et pour la question qu'on m'a posée lundi, nous avons fait une recherche et nous avons actuellement 20 adhérents clodoaldiens qui fêtent leurs 30 ans cette année, ils sont éligibles à l'abonnement gratuit, en plus des nouveaux inscrits potentiels, et nous avons déjà quelques nouveaux inscrits qui sont venus se signaler de manière spontanée.

LE MAIRE : Merci Madame DE LARMINAT, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Madame LABATUT demande combien de clodoaldiens sont potentiellement concernés. Et nous venons d'avoir la réponse. J'avais fait une autre petite recherche, et le nombre de clodoaldiens trentenaires devrait se situer autour de 330 – 350. **Unanimité des commissions.**

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU les délibérations n° 84 en date du 1^{er} juillet 2010, n° 81 en date du 7 juillet 2011 et n° 54 en date du 28 mai 2015 portant sur l'approbation de la grille tarifaire de la médiathèque,

CONSIDERANT que la médiathèque municipale célèbre ses trente ans à l'automne 2018,

CONSIDERANT qu'il convient de donner un aspect symbolique à cette célébration qui sera l'occasion de faire découvrir à un large public l'offre enrichie de cet établissement culturel,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Culture,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE. 1 : DECIDE de la gratuité de l'abonnement à la médiathèque pour les Clodoaldiens nés en 1988 et ce, pour une durée de un an.

ARTICLE. 2 : PRECISE que les Clodoaldiens âgés de 30 ans déjà abonnés pourront valider cet abonnement gratuit à l'échéance de celui qui est en cours ;

ARTICLE. 3 : INDIQUE que l'abonnement sera offert sous condition de présentation d'un document officiel justifiant de la date de naissance de la personne concernée.

ARTICLE. 4 : DIT que cette offre d'abonnement gratuit prend fin le 31 décembre 2018.

92 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER OCTOBRE 2018

LE MAIRE : On en a parlé en commission, donc vous avez des créations de postes, des suppressions de postes qui sont liées aux avancements de grade ou de carrière des agents et pas du tout un mouvement réel du personnel en termes d'entrée et de sortie, ça c'est un autre sujet. Et donc je vous propose d'adopter cette délibération, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Madame LABATUT a posé des questions sur les écarts qui apparaissent entre ce tableau des effectifs et le CA 2017. Elle souhaitait également savoir où en étaient les recrutements de la Police Municipale. Vous avez rappelé que les chiffres présentés dans ce tableau sont un exercice théorique et ne correspondent pas à un effectif réel, en donnant l'exemple de 512 postes qui figuraient dans ce tableau alors que nous avons 456 agents. Les recrutements de la Police Municipale se poursuivent, nous en sommes à cinq agents et des candidats sont reçus régulièrement. Réserve de voix de Mesdames LABATUT, MICHAUD et CALGARO et de Monsieur GUERIN. **Unanimité du reste des commissions.**



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Madame LABATUT.

M.LABATUT : Oui, juste pour confirmer que s'agissant d'un état du personnel, qui finalement ne reflète pas les effectifs, ne sachant pas pourquoi on vote, notre groupe ne participera pas au vote.

LE MAIRE : D'accord, pour être précis ce n'est pas un état du personnel, qui existe et qu'on appelle le bilan social, où on a les équivalents temps pleins... Là c'est ce qu'on appelle les emplois budgétaires. J'ai mis du temps à comprendre aussi, venant du privé je ne connaissais pas cette mécanique-là. Normalement vous ne pouvez pas embaucher un agent dans votre collectivité même si il est déjà titulaire de la fonction publique territoriale, si le poste sur lequel vous l'embauchez n'existe pas préalablement à son embauche. Après des postes ça veut dire, regarder la nomenclature, cadre C, cadre B, cadre A, et dans chaque cadre vous avez des échelons... il y a une multitude de possibilités de poste. Et donc vous prenez par exemple, un cadre B rédacteur, qui va être principal 2^{ème} classe, avant de l'embaucher il faut que ce poste-là existe physiquement dans votre tableau des effectifs, pour pouvoir l'embaucher sur ce poste. Et quand pareil, un agent passe un concours, qu'il a réussi et que vous le nommez, il passe de cadre C à cadre B, pour le nommer il faut que le poste existe. Les emplois budgétaires c'est ça, c'est un champ des possibles administratifs, de postes potentiellement en capacité d'accepter des agents. Mais ce n'est pas du tout le tableau des effectifs comme on l'entend sur le plan RH. Je ne sais pas si je suis très clair, mais c'est là qu'est la différence avec le bilan social. La meilleure façon de comparer les taux, c'est de regarder la masse salariale, et là vous voyez si ça bouge ou pas. Je le répète, nous notre ratio de masse salariale par rapport au budget est extrêmement raisonnable, on doit être à 44% quand la moyenne des communes est de 60%, donc là-dessus on est décontracté.

M.LABATUT : Il paraît quand le prochain bilan social ?

LE MAIRE : On va le valider en comité technique le 4 octobre, et l'obligation légale c'est tous les 2 ans pour le bilan social.

M.LABATUT : De cette année ? Et il sera disponible à tous ?

LE MAIRE : Oui de cette année, et c'est un document public. Pas d'autre question ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le groupe Saint Cloud c'est vous. **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 29 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs de la ville en date du 1er août 2018 modifié par délibération du Conseil municipal en date du 5 juillet 2018,

VU l'avis du comité technique en date du 18 septembre 2018

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DECIDE** de créer, à compter du 1er octobre 2018 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste de technicien territorial
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste de médecin territorial de 2ème classe à temps non complet 20h/semaine
- 1 poste de psychologue territorial de classe normale temps non complet 18h/semaine
- 4 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe
- 1 poste d'Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe

ARTICLE 2 : **DECIDE** de supprimer, à compter du 1er octobre 2018 :

- 3 postes d'adjoints administratifs
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste de technicien principal de 1ère classe
- 4 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 6 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 4 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe
- 1 poste de bibliothécaire territorial
- 1 poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine
- 1 poste d'animateur territorial principal de 1ère classe
- 1 poste de puéricultrice de classe normale
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe
- 1 poste d'animateur principal de 1ère classe
- 1 poste de médecin de 2ème classe à 20h par mois

ARTICLE 3 : **DECIDE** d'adopter le tableau des effectifs annexé

ARTICLE 4 : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

93 : CREATION D'UN EMPLOI D'INGENIEUR TERRITORIAL – RESPONSABLE DU SERVICE VOIRIE INFRASTRUCTURES

LE MAIRE : Ensuite nous avons 4 délibérations, dont l'intitulé peut être trompeur, « création d'un emploi », pour la plupart sauf 1, ce sont des collaborateurs qui sont déjà présents dans la collectivité, qui sont en position de contractuel, et pas titulaires de la fonction publique, donc on ne peut créer leur emploi que pour une période de 3 ans qu'il faut renouveler et au bout de 6 ans, on doit statuer définitivement. Donc voilà l'objet de ces délibérations, Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR: Merci, il y avait eu une question de Madame LABATUT sur la délibération 96, qui s'interrogeait sur la durée de 3 ans de ce contrat. Vous lui avez répondu que c'est la réglementation qui définissait la possibilité d'établir des contrats de 3 ans renouvelables 1 fois, qui se transformaient ensuite en CDI. **Unanimité des deux commissions.**

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DECIDE la création à compter du 1^{er} décembre 2018 d'un emploi de Responsable du service Voirie Infrastructures dans le grade d'ingénieur territorial relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes sous l'autorité du Directeur des espaces publics, de l'environnement et des mobilités :

➤ **Management et encadrement du Service Voirie Infrastructures** :

- Coordination, contrôle et évaluation du travail des 4 agents de l'équipe ;
- Etablissement et gestion des plannings des travaux d'éclairage public de SLT et de divers travaux de VRD avec les référents du service et les entreprises titulaires des marchés de la ville ;
- Suivi administratif et financier des budgets du service en fonctionnement et en investissement ;
- Suivi des activités de l'équipe chargée de la gestion des travaux des concessionnaires sur le domaine public ;

➤ **Pilotage de projets de voirie et d'infrastructures** :

- Réalisation et gestion d'études de voirie, parc ou square ;
- Suivi technique et financier des études réalisées dans le cadre de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre ;
- Constitution des dossiers de consultation des entreprises ;
- Contrôle de l'exécution des prestations des travaux ;
- Propositions de projets et participation au montage des budgets annuels avec le directeur ;

ARTICLE 2 : PRECISE que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il est pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ARTICLE 3 : PRECISE que les textes prévoient un recrutement à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, compte tenu de la spécificité des missions exercées ; que le contrat de l'agent peut être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir ; que la durée totale des contrats ne peut excéder 6 ans et qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat est reconduit pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4 : DECIDE que l'agent nommé sur ce poste devra justifier du titre ou diplôme requis pour occuper les fonctions de Responsable du service Voirie Infrastructures et accéder au grade d'ingénieur territorial.

ARTICLE 5 : DECIDE que l'agent nommé sur ce poste sera rémunéré sur la base du 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial et bénéficiera du régime indemnitaire correspondant à ce grade.

ARTICLE 6 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal

94 : CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL – CHARGE DE COMMUNICATION

LE MAIRE : Est-ce que je peux considérer le même vote que la précédente délibération ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DECIDE la création à compter du 1^{er} janvier 2019 d'un emploi de Chargé de communication dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes sous l'autorité de la Directrice de communication :

- Contribuer à l'établissement du sommaire et à la réalisation du magazine municipal de la Ville, ainsi qu'au suivi de sa fabrication et de sa distribution,
- Gérer une partie des campagnes d'édition, y compris du point de vue budgétaire et juridique,
- Concourir aux projets Internet, multimédia et événementiel,
- Gérer l'intégralité des relations presse et la réalisation de la revue de presse.



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

ARTICLE 2 : PRECISE que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il est pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ARTICLE 3 : PRECISE que les textes prévoient un recrutement à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, compte tenu de la spécificité des missions exercées ; que le contrat de l'agent peut être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir ; que la durée totale des contrats ne peut excéder 6 ans et qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat est reconduit pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4 : DECIDE que l'agent nommé sur ce poste devra justifier du titre ou diplôme requis pour occuper les fonctions de Chargé de communication et accéder au grade d'attaché territorial.

ARTICLE 5 : DECIDE que l'agent nommé sur ce poste sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial et bénéficiera du régime indemnitaire correspondant à ce grade.

ARTICLE 6 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

95 : CREATION D'UN EMPLOI D'INGENIEUR TERRITORIAL – CHARGE D'OPERATIONS A LA DIRECTION DU BATIMENT

LE MAIRE : Est-ce que je peux considérer le même vote que la précédente délibération ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DECIDE la création à compter du 1^{er} janvier 2019 d'un emploi de Chargé d'opérations dans le grade d'ingénieur territorial relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes sous l'autorité du Directeur du bâtiment :

- Analyse des besoins des usagers et utilisateurs
- Rédaction de notes de synthèse techniques et économiques au regard des contraintes réglementaires, budgétaires, techniques...
- Rédaction ou externalisation d'études pré opérationnelles (opportunité, faisabilité, diagnostics ...)
- Rédaction de préprogrammes et de programmes simples, rédaction et suivi de marchés de programmistes externalisés
- Rédaction, passation et suivi de marchés de MOE
- Rédaction, passation et suivi de marchés d'AMO (CT, SPS, Thermique, acoustique, Déco...)
- Rédaction, passation et suivi de marchés de travaux (rénovation et neuf en lots séparés)
- Suivi et contrôle en interne de travaux
- Annotations, modifications et impressions de plans sur autocad
- Suppléance des techniciens dans la gestion technique du patrimoine pendant les congés

ARTICLE 2 : PRECISE que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il est pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ARTICLE 3 : PRECISE que les textes prévoient un recrutement à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, compte tenu de la spécificité des missions exercées ; que le contrat de l'agent peut être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir ; que la durée totale des contrats ne peut excéder 6 ans et qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat est reconduit pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4 : DECIDE que l'agent nommé sur ce poste devra justifier du titre ou diplôme requis pour occuper les fonctions de chargé d'opérations et accéder au grade d'ingénieur territorial.

ARTICLE 5 : DECIDE que l'agent nommé sur ce poste sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'ingénieur territorial et bénéficiera du régime indemnitaire correspondant à ce grade.

ARTICLE 6 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

96 : CREATION D'UN EMPLOI D'INGENIEUR TERRITORIAL – DIRECTEUR DU SERVICE URBANISME

LE MAIRE : Est-ce que je peux considérer le même vote que la précédente délibération ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DECIDE la création à compter du 8 janvier 2019 d'un emploi de Directeur du service Urbanisme dans le grade d'ingénieur territorial relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes sous l'autorité du Directeur des services techniques :

- Pilotage de l'activité du service composé de trois instructeurs du droit des sols et d'une assistante,
- Veille au respect des délais d'instruction ainsi qu'à la qualité de l'accueil et des conseils donnés à la population,
- Supervision de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme PLU, PADD, ZAC, opérations complexes,
- Contrôle de l'instruction des autorisations du droit des sols,
- Suivi de la politique foncière et domaniale de la collectivité en liaison avec la Direction des affaires juridiques,
- Suivi des projets d'aménagement et d'urbanisme prévus ou en cours sur le territoire communal (Grand Paris Express, Institut Curie, projets d'équipements communaux) et instruction des recours gracieux,
- Suivi des contentieux d'urbanisme en liaison avec la Direction des affaires juridiques et le conseil de la Ville,
- Veille sur les projets pouvant avoir un impact pour la Ville et conseil aux élus,
- Elaboration et suivi du budget de la Direction.

Ce poste inclut aussi des missions dans le cadre de la mise à disposition de l'établissement public territorial : mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal et participation aux groupes de travail techniques sur l'aménagement du territoire.



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

ARTICLE 2 : PRECISE que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il est pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ARTICLE 3 : PRECISE que les textes prévoient un recrutement à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, compte tenu de la spécificité des missions exercées ; que le contrat de l'agent peut être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir ; que la durée totale des contrats ne peut excéder 6 ans et qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat est reconduit pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4 : DECIDE que l'agent nommé sur ce poste devra justifier du titre ou diplôme requis pour occuper les fonctions de Directeur du service Urbanisme et accéder au grade d'ingénieur territorial.

ARTICLE 5 : DECIDE que l'agent nommé sur ce poste sera rémunéré sur la base du 6^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial et bénéficiera du régime indemnitaire correspondant à ce grade.

ARTICLE 6 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

97 : ADOPTION DU REGLEMENT MODIFIE DES ASTREINTES

LE MAIRE : Pareil, l'intitulé pourrait être un peu trompeur, nous ne modifions pas le règlement des astreintes, simplement quand on a rendu éligible un certain nombre d'agents à ce règlement, nous avons intégré le service de communication seulement pour les weekends, et leur activité fait qu'ils doivent intégrer aussi pour la semaine, car il peuvent être en position d'astreinte en semaine. Je ne sais pas si c'était une erreur matérielle ou un oubli, mais en fait l'objet de cette délibération, c'est de permettre aux agents du service communication d'intégrer le régime des astreintes y compris en semaine. Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR: Merci, **Unanimité des commissions.**

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction publique territoriale,

VU les décrets n°2002-147 et 148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes, des interventions et des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

VU le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

VU l'arrêté du 7 février 2002 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions en application du décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

VU l'arrêté du 7 février 2002 fixant les taux des indemnités de permanence en application du décret n°2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur (JO du 08/02/2002),

VU l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

VU l'arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur (JO du 11/11/2015),

VU les délibérations du Conseil municipal des 15 décembre 2015, 18 décembre 2008 et 7 mai 2009,

VU la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2015 adoptant pour la Ville le nouveau régime juridique d'indemnisation des astreintes effectués par les agents communaux,

VU la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2018 adoptant pour la Ville le règlement des astreintes,

VU l'avis du comité technique en date du 18 septembre 2018,

CONSIDERANT qu'il convient d'organiser les astreintes et d'uniformiser les pratiques des différents services, en définissant clairement les besoins, en détaillant le déroulement des astreintes et enfin, en listant les moyens humains et matériels mis à disposition,

CONSIDERANT que, dans cette optique, un règlement des astreintes a été élaboré et adopté en mars 2018 en concertation avec les agents et les directeurs concernés,

CONSIDERANT qu'il convient, afin de répondre aux nécessités du service, de modifier les modalités de mise en œuvre de l'astreinte communication en augmentant le nombre d'agents concernés et le temps d'astreinte,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1^{er} : DECIDE d'adopter le règlement modifié des astreintes ci-annexé,

ARTICLE 2 : DECIDE que ces dispositions prennent effet à compter du 1er octobre 2018,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

V – QUESTIONS DIVERSES :

M.LABATUT : La 1^{ère} question concerne les visites de quartiers. Lors des journées du Patrimoine, la visite d'un quartier de la ville est proposée aux habitants. C'est depuis 4 ans, une excellente initiative d'Emmanuelle LEBAIL,



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

la conservatrice du Musée des Avelines, et de son équipe. Les participants sont ravis et très curieux de découvrir l'histoire, la grande ou la petite, de leur ville et de leurs quartiers.

Pourquoi ne pas étendre ces balades patrimoniales, en les développant à raison d'au moins 1 par trimestre.

Un programme complet, avec dates et quartiers ou thèmes urbanistiques ou propres à Saint-Cloud aéronautique, ville impériale... pourrait être annoncé sur tous les supports d'information de la ville sur les affichages électroniques les jours précédents...?

S. de LARMINAT : Je suis déjà très contente que vous appréciez les visites patrimoniales qu'on organise, pourquoi pas, c'est vrai que ça peut faire partie des choses qu'on pourrait proposer plus souvent. Il ne vous a pas échappé qu'on a déjà une programmation assez riche au musée, et que malheureusement on ne peut pas tout faire. Donc on sera amené à reproposer des visites peut être dans le cadre de différents évènements, mais il n'y a pas de refus particulier et ça fait partie des choses qu'on peut creuser. Ce que je peux vous dire par contre c'est qu'on travaille sur la rédaction de petits fascicules pour chaque quartier, qui permettront aux clodoaldiens de faire les balades de manière autonome. Il y aura un petit dépliant, avec le plan du quartier, des pastilles sur les centres d'intérêts principaux, et un petit descriptif. Ce sera avant la fin de l'année.

M.LABATUT : Cette année, lors de ces journées du Patrimoine, la visite proposée, comme vous nous l'avez rappelé Madame de LARMINAT, nous a conduits au jardin des Tourneroches. Nombreux furent les visiteurs qui ont regretté que le Manoir au haut du jardin ne soit pas accessible à la visite, et surtout qu'il ne soit pas ouvert à des activités ou à des activités associatives au cours de l'année. Dans le passé, on avait déjà posé la question et la raison donnée était la nécessité de remise aux normes par des travaux pour la sécurité, pour les assurances. Mais qu'en est-il aujourd'hui ? A-t-on avancé pour l'ouvrir aux clodoaldiens ?

LE MAIRE : Je vais essayer de vous répondre rapidement. Vous savez que c'est une donation et que la donation est extrêmement restrictive en termes de capacité d'animation de ce site, et elle l'est d'autant plus, tant que le donateur est vivant. Ce qui est le cas aujourd'hui, et on ne lui souhaite pas malheur. Et non seulement il est en vie mais il a l'usufruit d'une partie encore de cette bâtisse. On en est pleinement propriétaire, parfois en demi-propriété et certaines pièces dont le donateur a encore l'usufruit, donc on ne peut rien faire si ce n'est ce que nous avons fait, restaurer la toiture, pour préserver le bâtiment parce que la toiture était fuyarde il y a quelques années, et pouvait présenter des dommages pour le bâtiment. Donc nous avons fait ce travail en 2007 ou 2008, travail qui a été fait remarquablement puisque l'ensemble a été réalisé par des compagnons du devoir, c'était un chantier assez exemplaire. La 1^{ère} chose, ce sont les conditions strictes de la donation qui pourront s'assouplir un peu mais il ne faut pas se faire d'illusions, après la disparition du donateur ce que nous ne souhaitons pas, je le rappelle. La 2^{ème} chose, c'était un bien d'une habitation individuelle. Et aujourd'hui ce n'est absolument pas en état d'être un ERP, un établissement recevant du public, avec toutes les conditions que connaît la réglementation sur l'ERP, c'est-à-dire le portant anti panique quand on est plus de 19 par pièce, le système de sécurité secours incendie, la mise aux normes PMR de l'équipement, de l'électricité, du chauffage... Aujourd'hui ce bâtiment est encore chauffé avec des souffleries ; vous avez d'ailleurs des grilles en bronze assez jolies au sol, et comme dans certaines églises, le chauffage est soufflé au sol comme ça. Et donc il y aurait des travaux assez importants sur le plan financier à mener, mais au-delà de ça, la 1^{ère} étude que nous avons eue, amènerait à quelque chose qui pourrait être préjudiciable, notamment pour les issues de secours, ce qui dénaturerait les façades du bâtiment. Il y a des normes à respecter et vous voyez bien comment est faite la bâtisse, elle n'est pas du tout adaptée à ça. Au-delà du coût financier, il faudrait remettre aux normes ERP cette maison qui n'a pas du tout été conçue pour ça. Pour l'instant la ville entretient ce patrimoine mais il n'est pas prévu de le faire évoluer en tout cas tant que nous sommes dans les conditions de donation.

M.LABATUT : La piscine des Tourneroches est fermée, l'ouverture était prévue le 10 septembre, semaine après semaine, on reçoit un message qui annonce la fermeture pour « raisons sanitaires » par l'Agence régionale de santé, quand est-il exactement ?

LE MAIRE : La piscine a été construite dans les années 70, en même temps que le bâtiment qui est au-dessus et le gymnase qui est attenant. Et il se trouve que nous avons un seul circuit d'eau pour le gymnase et la piscine. Le gymnase fonctionne avec les scolaires et les associations, bien que j'entends qu'il faut maintenir tout ouvert tout l'été y compris au mois d'août ; les scolaires et les associations fréquentent peu les équipements en juillet et en août. Donc la piscine était ouverte en juillet, en revanche le gymnase n'a pas fonctionné, il aurait pu être ouvert, c'est le même bâtiment donc ça pour nous ça ne pose aucun problème, mais il n'y avait pas de demande



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

d'utilisation. Et vous savez très bien, ça peut arriver même à domicile, quand vous avez de l'eau stagnante dans une canalisation, aujourd'hui, même pour un particulier, les recommandations sont de faire couler l'eau 10 minutes avant de prendre sa douche, quand vous êtes partis 3 semaines en vacances, parce que vous ne mesurez pas la légionnelle dans vos robinetteries mais elle peut exister, je ne dis pas qu'elle existe. Et donc le problème auquel on a été confronté, c'est qu'on a détecté une présence de légionnelle dans le circuit des douches du gymnase, et par mesure de précaution car on est dans un monde de précaution, comme c'est un circuit identique avec la piscine, il nous a été recommandé par l'Agence nationale de santé de fermer l'équipement et la piscine. Nous avons fait un certain nombre de prélèvements ; quand vous faites des prélèvements, vous les envoyez à un laboratoire, qui les met en culture. Cela prend un certain temps, 6, 7 jours minimum, pour avoir le résultat des analyses, et donc nous l'avons fait plusieurs fois ; on a mené un certain nombre d'opérations sur les installations et nous espérons que nous serons dans la capacité de rouvrir la piscine la semaine prochaine. Je pense que c'était une mesure de précaution salubre pour la santé des usagers. Samedi, si tout va bien, mais je préfère être prudent, normalement ça devrait être ce weekend, on communiquera sur le site, probablement demain soir, ou peut-être que lundi, on verra bien. C'était une mesure de précaution à prendre, et on a bien fait de la prendre car il faut préserver la santé des usagers potentiels.

S.MICHAUD : Ça concerne le projet RD7 Suresnes-Saint-Cloud, près d'une année après la 1^{ère} présentation, où en est-on de l'avancement de ce projet ? Quelles en sont les prochaines étapes, et le calendrier ?

D.LEBRUN : Effectivement, la présentation qui avait été faite en novembre avait prévu un calendrier, et pour l'instant ce calendrier est tenu, on en est au stade des préparations des enquêtes publiques, et pour l'instant l'enquête publique devrait avoir lieu en 2019. Aujourd'hui, ils font des études d'impact acoustique- bruit, et donc tout cela suit son cours. La déclaration d'utilité publique devrait intervenir en 2020, les acquisitions foncières en 2021, et donc le début des travaux est toujours prévu en 2022. Tout suit son cours et là on est à la préparation des enquêtes publiques.

S.MICHAUD : Dans le projet présenté, le choix avait été fait de sacrifier 424 arbres d'alignement, notamment des platanes matures le long de la voie. Avec le constat actuel de températures plus élevées que la normale depuis juin dernier, et un manque d'eau chronique, et en tenant compte des alertes des scientifiques et de la mobilisation de la société civile, ce projet mériterait d'être revu en préservant au maximum ce vert si précieux.

D.LEBRUN : Alors là je pense que ça va être très difficile à moins d'envisager du gymkana sur les quais, mais ça paraît quand même dangereux. Plus sérieusement, c'est vrai qu'il y a le projet d'abattre 424 arbres et le projet d'en replanter autant, ils font le maximum pour en abattre le moins possible, je crois qu'on peut leur faire confiance, mais ça me paraît impossible de sauver tout ce que vous préconisez. Ce qu'il faut vraiment se dire sur ce projet, c'est que du point de vue de l'environnement, ceux qui habitent les quais ça va être quand même nettement mieux qu'auparavant. Je pense qu'il faut avoir en tête que du point de vue de développement durable, de l'environnement et de la qualité des promenades cyclistes, cela sera incomparable avec la situation actuelle. Regardez ce qui vient d'être fait entre Issy-les-Moulineaux et le pont de Sèvres, quand on en sera là, je pense qu'on pourra dire que c'est un grand progrès. Regardez aussi ce qui a été replanté au droit de Puteaux et de Suresnes, les arbres qui ont été abattus, en 15 ans de temps ils sont redevenus quand même extrêmement volumineux, et je pense qu'il faut faire avec les circonstances locales. C'est vrai qu'il y a des platanes extraordinaires, je ne suis pas sûr qu'ils soient tous en très bon état, on en arrive à un stade où il faut faire un choix, et le choix qui a été fait par le département, et c'est aussi le choix soutenu par la ville et par les riverains, croyez le bien. C'est bien d'y aller maintenant et de faire en sorte que cet espace entre 2 espaces plutôt réussis, depuis la Défense jusqu'au pont de Suresnes, et ensuite depuis le pont de Sèvres jusqu'à Issy-les-Moulineaux et le périphérique, on ne reste pas nous avec ce point noir indéfiniment.

S.MICHAUD : Monsieur le Maire pouvez-vous nous donner le pourcentage de clodoaldiens exemptés de la taxe d'habitation, quel montant cela représente-t-il pour la ville et à quelle hauteur le gouvernement va-t-il compenser cette baisse de recettes et quand ?

E.SEYNAVE : Alors je vais commencer par la fin. C'est compensé à l'euro près sur les montants basés 2017, et comme les taux n'ont pas augmenté, ça devrait être compensé intégralement. Quant à répondre à la 1^{ère} partie de la question, c'est beaucoup plus compliqué. Il n'y a que les services fiscaux qui ont connaissance de



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

l'ensemble des revenus fiscaux des ménages de la ville, puisque le principe qui a été énoncé dans la loi c'est : un seuil au-delà duquel personne ne sera exempté, les seuils sont au niveau du revenu fiscal de référence : pour les célibataires 27 000€, pour les célibataires avec un enfant 35 000€, pour un couple 43 000€, pour un couple avec un enfant 49 000€, pour un couple avec 2 enfants 55 000€, pour un couple avec 3 enfants 61 000€. Ça veut dire que tous les ménages qui sont au-delà de ce seuil-là, continueront à payer leur taxe d'habitation plein pot comme c'est le cas actuellement. La question est de savoir quel est le nombre de ménages correspondant à ces différents seuils. Grosso modo, nous avons à peu près 2 personnes par logement actuellement à Saint-Cloud, un peu plus. Nous n'avons pas les chiffres exacts, nous avons ces chiffres que rétrospectivement par l'INSEE avec 3 ans de retard environ. Le chiffre de 2015 étant à 2,35, d'ailleurs ça rejoint le débat que nous avons eu tout à l'heure ; je n'ai pas voulu intervenir mais il est clair que si nous avons un chiffre de 2 en 2030, il nous faudra construire pour maintenir la population à 137 logements par an. C'est un autre sujet, mais on peut dire qu'on est aux alentours de 2 et 2,5. On peut considérer que 2 est un couple, donc le seuil serait de 43 000€, il y a actuellement à peu près 8 300 foyers qui sont à ce seuil. Ça représente 54% du nombre de foyers. Je parle vraiment sous toutes réserves car il n'y a que l'administration fiscale qui eut à répondre précisément à cette question, on pourrait dire qu'on aurait 54% des foyers, si la moyenne est bien à ce niveau-là, qui seraient exemptés et 46% qui ne le seraient pas. Mais vous voyez que ce sont vraiment des estimations à la louche, ce sont vraiment des chiffres qui m'ont surpris, car je pensais qu'il y aurait moins de gens exemptés, on arrive quand même à un montant significatif. Nous avons posé la question à l'administration fiscale qui est aujourd'hui incapable de répondre. Ce qui est un peu paradoxal car on reçoit les taxes d'habitation à peu près à cette période.

M.LABATUT : Donc c'est sensiblement plus que ce qui avait été donné au moment du budget. Le Maire avait dit 40% pour 2,2 millions à peu près, de mémoire.

E.SEYNAVE : Oui, je l'ai dit, j'ai été très surpris.

LE MAIRE : En fait, 2,2 millions, 40%, c'est l'estimation des services fiscaux de Bercy, dans l'hypothèse qui à priori n'existera pas finalement, de l'objectif CIF de 2020. Parce que je vous rappelle que c'est progressif, ce n'est pas cette année, il y a une progressivité et elle se fait en 3 étapes. Cette année, pour être très précis, ce n'est pas une compensation, parce que le projet de Loi de finances est très précis, et heureusement car la précision nous permet d'avoir quelques garanties parce que les compensations de l'Etat, on a vu ce que ça donnait avec la DGF, donc les promesses n'engagent que ceux qui les croient, comme disait l'autre, c'est un dégrèvement, c'est constitutionnel, qui dit dégrèvement dit remboursement obligatoire par l'État à la collectivité car ce n'est pas une exonération, c'est un dégrèvement, ce n'est pas que du vocabulaire, c'est un engagement différent de fiscalité locale. Les clodoaldiens reçoivent en ce moment, pour ceux qui sont propriétaires, leur taxe foncière qui baisse, même si un certain nombre de clodoaldiens ont eu des difficultés à comprendre la nouvelle forme de collecte des ordures ménagères qui, c'est vrai, est plus complexe que dans le passé. Cette collecte nous a valu 400 000€ d'économie et nous avons retourné cette économie aux habitants puisque la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a baissé de 10%, un peu plus d'ailleurs, c'était 3,30, et on est à 3. On a tenu nos engagements, on a réformé le système, et cette réforme a amené des économies qui ne sont pas dans le budget de la ville : elles sont restituées aux clodoaldiens. Et sur la taxe d'habitation, ça va poser un problème qui semble être accru en ce moment, puisque le Conseil constitutionnel a bien précisé que le principe qui consistait à exonérer 80% et faire payer 20% n'était pas constitutionnel car il ne respectait pas l'égalité de traitement face à la fiscalité. Ça pose un vrai problème, c'est pour ça que le gouvernement a annoncé que ce serait probablement 100%, mais là 100% ça pose une autre difficulté ; je ne parle même pas de la capacité des collectivités à avoir une certaine autonomie encore, car si vous voulez, la libre administration des collectivités elle se conçoit dans la capacité à faire des choix, mais elle se conçoit aussi dans la capacité à disposer de financements qui garantissent cette libre administration. Parce que sinon, on est toujours libre de choisir quelque chose, mais si vous n'avez plus les moyens de vos choix parce que vous n'avez plus de moyens budgétaires... Les deux marchent ensemble, c'est un sujet très précis. Et donc, l'exonération totale posera problème, on annonce des chiffres autour de 22 milliards, qui n'existent pas dans le budget de l'État très clairement. L'hypothèse qui avait été avancée cet été par le Ministre DARMANIN, était de récupérer pour les communes, la part départementale de la taxe foncière, qui était aujourd'hui le seul impôt que les départements pouvaient encore prélever puisque c'est le seul taux que nous votons dans le département. Alors ils disposent d'autres impôts, mais qui ne sont pas payés par les particuliers, mais pour la fiscalité des ménages, c'était la taxe foncière qui représentait l'impôt départemental. Et donc l'idée qui avait été avancée par le Ministre DARMANIN, c'était de transférer la part départementale aux communes



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

pour compenser le retrait de la TH. Vous voyez bien que tout cela est quand même assez scabreux, et on ne sait pas très bien où l'on va, pour être franc. Quant à la capacité d'assumer son budget, ça devient de plus en plus compliqué. Il faut être très prudent comme le dit Monsieur SEYNAVE aujourd'hui, sur les estimations que peuvent nous donner les fiscaux, parce qu'en fait on ne connaît pas bien ni l'assiette future, ni les conditions d'exercice de cette assiette, donc c'est compliqué de faire des prévisions.

E.SEYNAVE : Je reviens sur les 2,2 millions que vous évoquez parce que la TH aujourd'hui c'est 16 millions de recette, si on dit qu'il y a la moitié des sommes dégrévées, ça fait 8 millions, 30% des 8 millions, on n'est pas loin des 2,5 millions.

LE MAIRE : Vous voyez il faut être très prudent là-dessus, car on est le 27 septembre et on n'a pas de visibilité là-dessus pour l'année 2018. Question suivante.

S.MICHAUD : Pouvez-vous nous faire un point sur l'avancement des travaux au pont de Sèvres et du côté de Boulogne ?

D.LEBRUN : Vous avez vu qu'au printemps il y avait des grosses trémies, c'était pour faire des parois moulées de façon à assurer l'entrée de ce qui va devenir le tunnel, ça c'est fait. Maintenant le tonnelier est en action, il se dirige vers l'Est, en d'autres termes, il ne vient pas vers le parc de Saint-Cloud, et il y a un autre tonnelier dans l'autre sens, voilà pour les travaux de génie civil. En ce qui concerne l'accès au quai Gorse, vous le savez depuis le début, il y en a pour 34 mois. Donc, jusqu'en novembre 2020.

S.MICHAUD : Un an après le vote approuvant la fusion des deux départements qu'en est-il exactement ? Quelles sont les mesures positives qui ont été prises et dans quel domaine ?

LE MAIRE : Il y a une part de chose qui relève un peu de la posture politique de cette affaire, c'est plutôt en réaction de la construction de la Métropole que le président DEVEDJIAN et le président BÉDIER ont souhaité faire organiser ce barnum ; cette fusion ne peut se faire qu'après décret en Conseil d'État, après avis du gouvernement. Or le gouvernement a dit qu'il était opposé. Donc pas de décret en Conseil d'État, donc pas de fusion. Après tout cela, c'est de la gesticulation politique, chacun en pense ce qu'il veut, mais on a des choses plus importantes à faire très sincèrement. Le ministre de l'intérieur a confirmé qu'il était opposé à ce dispositif, autant moi je plaide pour une réforme de la gouvernance en Ile de France, je vous rappelle qu'on a 5 strates en Ile-de-France et 7 si on va avec le National et l'Europe, autant je pense que ce n'est pas forcément la solution. Donc voilà, ça ne peut se faire que dans ces conditions-là, pour l'instant pas requises donc il n'y a pas d'inquiétude là-dessus. Autre question.

L.GUÉRIN : Ce sera une demande réitérée, sur le bilan de ce qu'on a coutume d'appeler post stationnement. La dépenalisation du stationnement qui concrètement vaut une multiplication du coût de stationnement pour les gens qui stationnent à Saint-Cloud, entre autre, malheureusement ce n'est pas qu'à Saint-Cloud. J'aimerais savoir si vous avez déjà un premier bilan. J'imagine bien que les budgets n'étant pas encore établis, vous avez un état de brouillon sur le domaine. Quels sont les revenus dégagés par la ville sur cette base, de 900 000€ de mémoire, vous pensez qu'on sera en bas de ça ? Au-delà ? Et quel est le retour des concitoyens, car nous ce qu'on a ce sont des échos très négatifs dans l'ensemble, les gens n'aiment pas trop être verbalisés à ce montant-là, et ça me semble d'ailleurs incompatible avec la bonne mesure qui a été prise pour dynamiser le commerce en ville, quand on se prend 25€ d'amendes, vous me permettez de prendre le raccourci de parler d'amende, même si je sais que techniquement ce n'est plus le cas.

D.LEBRUN : Alors, vous parlez des forfaits post stationnement, grosso modo vous demandez si l'objectif de 900 000€ qui était dans le budget va être atteint ou pas. Aujourd'hui jusqu'à fin juillet, on est à peu près sur 550 000€. Il y a 290 000€ qui sont encaissés, et 260 000 qui sont en attente sur la même période. Il est vrai qu'il y a encore des habitudes et beaucoup de gens croient qu'ils vont passer à travers. Malheureusement, ceux qui n'ont pas payé ces derniers mois, reçoivent maintenant la surcharge de l'État, puisque quand les 25€ ne sont pas payés dans les délais, au bout de 3 mois c'est l'État qui prend la main et ça passe à 60€ si vous payez tout de suite et 75€ si vous ne payez pas de suite. Je pense que les gens vont prendre l'habitude de payer les 25€ de plus en plus, et c'est le conseil qu'on leur donne. Donc, objectivement, avec ce que je viens de vous dire, on devrait être



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

autour des 900 000€ de forfait post stationnement. Sur le niveau des amendes à Saint-Cloud, appelons les ainsi, on est dans les moins chers. Vous faisiez allusion aux villes autour, que certaines étaient revenues sur leur décision, vous pensez à Montrouge peut être ?

L.GUÉRIN : J'avais lu beaucoup plus global du pays, mais oui.

D.LEBRUN : Montrouge pour rappel, ils étaient au départ à un abonnement à 20€ par semaine, ils sont passés à 14€ par semaine. Nous on est à 3,30€ par semaine. Ils sont à un abonnement annuel à 300€. Nous on est à 132€. Ils sont à 2,80€ la journée, nous on est à 0,70€. Et Suresnes, on est à peu près pareil, mais les autres villes autour, Boulogne, Issy, sont largement au-dessus de nous. 25€, c'était 17€ avant, ça n'avait pas bougé pendant 11 ans. On est revenu au niveau qui aurait dû ou pu être celui d'une inflation un peu forte. Vis-à-vis du commerce, ce n'est pas du tout ce que je note. Je pense que le commerce demande que ça bouge, que ça tourne. Et maintenant ça tourne, contrairement à l'époque, les voitures ventouses c'était légion. Et je rappelle quand même qu'on a une mesure tout à fait favorable au commerce, c'est que vous avez le quart d'heure gratuit, matin et après-midi. Pour le stationnement je n'entends pas les mêmes choses que vous, j'entends des gens satisfaits d'enfin trouver de la place devant chez eux, et pas du tout ce que vous dites, mais on ne rencontre peut être pas les mêmes personnes.

L.GUÉRIN : Et alors ma question, qui était très claire, mais vous avez élargi sur le stationnement payant, mais ce n'était pas la question, je ne parlais pas de ça. Je parlais du montant qui a été décidé par la commune, comme tant d'autres et malheureusement en France, à mon avis, d'imposer ce forfait post stationnement, cette forme d'amende après coût. C'est uniquement là-dessus que portait ma question.

D.LEBRUN : Vous savez que c'est une loi de 2014.

L.GUÉRIN : La loi ouvre des possibilités mais elle n'impose pas de chiffre. Elle n'impose pas aux communes d'adopter un montant.

D.LEBRUN : Oui, mais si vous connaissez un système sans imposer de chiffre, c'est-à-dire il est payant mais c'est gratuit, ça ne marche pas.

L.GUÉRIN : Alors je veux bien qu'on caricature la question, mais je pense que vous êtes assez intelligent pour l'avoir comprise, donc je ne vais pas vous faire l'insulte de penser que vous ne l'avez pas comprise. Ma question portait sur le forfait post stationnement, et la loi, sauf si vous me montrez l'article, et je serais très intéressé, les journalistes aussi d'ailleurs, n'impose rien en terme de montant, et laisse, ce qui ne dupe personne, d'ailleurs on a bien compris que c'est une façon de l'État de donner ces moyens-là aux collectivités de reprendre un peu d'argent, c'est une forme de taxe déguisée pour être un peu vulgaire, mais le montant n'a jamais été précisé dans la loi, sauf si j'ai loupé quelque chose.

D.LEBRUN : Chaque collectivité fixe le montant du forfait. Je viens de dire qu'à Saint-Cloud, on l'a fixé à 25€, ce qui est dans la fourchette basse des forfaits, et je vous dis que si on descend comme je l'ai vu dans une ou deux villes en dessous des 17€ d'avant, dont tout le monde convenait qu'il n'était absolument pas dissuasif car c'est le prix d'une journée de stationnement, ce n'est pas bon. On a un gros avantage, c'est que maintenant c'est respecté, on a des ASVP qui font le boulot et est ce qu'on peut en vouloir à des fonctionnaires de faire leur boulot. Et le petit jeu qui consiste à essayer de ne pas payer, ce n'est quand même pas la meilleure façon d'assurer la gestion d'une politique de stationnement dans une ville. Et le stationnement n'a d'intérêt que s'il y a du rotatif, si ça ne tourne pas, il n'y a pas d'intérêt, et en terme de commerce, c'est une catastrophe.

L.GUÉRIN : Je ne reviendrais pas sur cette réponse, on n'est pas d'accord sur certains points. La dernière chose, c'est un rappel, nous vous avons demandé de bien vouloir rendre publics les documents relatifs au coût magazine au mi-mandat, ce que vous aviez accepté de faire Monsieur le Maire.

LE MAIRE : J'ai oublié de ramener, parce que j'ai vu votre question, et alors je ne comprends pas très bien parce qu'on a adopté le procès-verbal intégral mot à mot du Conseil municipal, que j'ai oublié sur mon bureau, je vous avais donné, c'est aussi dans l'analytique que toute la ville a pu voir, les montants précis du bilan de mi-mandat,



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

de 8 333€, si ma mémoire est bonne, et j'avais donné le détail, le montant pour la maquette, l'impression et la distribution. Et je l'avais même comparé au montant d'un magazine normal, qui est aux alentours des 12 000€, donc c'est moins cher qu'un magazine normal. Donc je ne comprends pas bien le sens de votre question.

L.GUÉRIN : Ce n'est pas une question. En réalité, vous avez répondu à la question de départ, en rebondissant sur votre réponse j'avais demandé à ce qu'on nous communique les documents qui attestaient du montant réellement payé, et vous aviez hoché la tête en approuvant la chose. C'est ça que je demande.

LE MAIRE : J'espère que vous me faites le crédit de ne pas penser que je suis un menteur, car je l'ai dit publiquement quand même, mais si vous voulez les factures, on vous les donnera. Vous parlez de documents, vous voulez des factures, il faut dire les choses clairement. Enfin faites grâce de bonne fois quand je vous réponds. Autre question ? Monsieur BRUNSCHVIGG.

X.BRUNSCHVIGG : Nous avons 2 questions mais nous allons retirer la 1^{ère} pour faire des vérifications supplémentaires. Et la seconde sera brève puisque nous nous sommes engagés à la poser à chaque Conseil, ça concerne la fibre à Saint-Cloud, quand est ce que nous disposerons de la fibre optique ? Je sais que vous allez me répondre que la fibre est déjà, mais qu'elle n'est pas commercialisée par les opérateurs. Donc je vais préciser ma question, quand est ce que la fibre optique sera commercialisée par les opérateurs dans les habitations de moins de 12 logements ? Je n'attends pas vraiment de réponse mais je continuerai à poser la question. Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Vous avez raison, mais figurez-vous que je la pose comme vous, aux opérateurs. Pour être précis, l'intégralité de ce qu'on appelle le maillage de notre commune est réalisé depuis plusieurs années. Excepté quelques prises mais aujourd'hui 9 000 prises sont réalisées, il y en a 2 000 qui sont en train de se faire, donc il nous restera le sujet des habitations de moins de 11 logements, qui correspond à la directive de l'ARCEP et je le regrette beaucoup, qui permet aux opérateurs de s'abriter. Il y a 2 choses différentes dans cette histoire qui sont assez techniques ; 1 il y a le déploiement et le maillage horizontal, l'opérateur de délégation de service public lié avec le département a réalisé ce travail. Ensuite, il y a la connexion, qui vous permet d'aller du trottoir à votre domicile. Et quand c'est un collectif, l'opérateur est prêt à payer, c'est généralement une travée à faire, entre l'endroit à raccorder, c'est un coût entre 3 000 et 7 000€ selon les difficultés. Quand il y a un potentiel à vendre à de nombreux habitants, un collectif, l'opérateur le fait. Quand il y a un pavillon ou un bâtiment de moins de 11 logements, la potentialité de bouquets à 30€, avec 7 000€ de tranchée, l'opérateur est moins enclin à y aller. Et ce problème-là auquel nous sommes confrontés, avec une dissuasion supplémentaire qui est l'histoire de la directive de l'ARSEP qui leur donne un peu raison malheureusement. En dessous de 11 logements ils n'ont aucune obligation, c'est le droit. On est en négociation avec eux, Covage qui est le prestataire, qui a repris la délégation de service public auprès du département, est en train de nouer des partenariats avec Orange, et SFR si ma mémoire est bonne, ce qui permettrait l'année prochaine d'aller mailler les 2 000 ou 3 000 prises d'habitats individuels ou d'habitats de moins de 11 logements, qui aujourd'hui sont un peu en peine, pour être maillées. Mais concrètement, l'architecture réseau est faite. Notre problématique c'est d'arriver dans les Coteaux sur le plateau, pour être plus clair en zone pavillonnaire, à faire un sorte qu'un opérateur, vienne commercialiser et faire le FTTH ; fiber to the home, pour que ce soit alimenté. J'ai un exemple d'un voisin dans notre quartier qui a fait un devis, car il en avait marre, il en avait pour 5 700€. C'est sûr qu'Orange n'a pas envie de payer tout cela de travaux. On va essayer avec ces partenariats de les contraindre parce qu'il y a un peu une obligation ; si ce principe-là avait été retenu au début du 20^{ème} siècle quand on a maillé la France en électricité, il y a plein de villages qui aujourd'hui ne seraient toujours pas électrifiés. Ça reste un produit de nécessité, pas comme le chauffage, l'eau, mais tout le monde doit pouvoir en bénéficier, c'est pénible mais ça avance. Il n'y a plus de question, la séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 00h00

Le Maire, soussigné, constate que le compte-rendu du 18 septembre 2018 concernant toutes les délibérations prises par le Conseil municipal dans ladite séance, a été affiché par extrait le 20 septembre 2018 et ce, conformément aux prescriptions de l'article L2121.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que sur tous les panneaux d'affichage municipaux et celui-ci a fait l'objet d'une publication numérique sur le site intranet de la Ville, le 20 septembre 2018.



Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2018

Enfin il sera publié sur le site internet de la Ville dans "L'Officiel de Saint-Cloud" et distribué dans les foyers des Clodoaldiens demandeurs et/ou envoyé par voie numérique.

LE MAIRE,

Éric BERDOATI